

# RAPPORT ANNUEL 2015



© Photo : Germain Plovier.



# Sommaire

<b>Éditoriaux</b> .....	1
-------------------------	---

## Missions

• L'AFTI, la dynamique du post-marché .....	2-3
---	-----

## Organisation

• Le Conseil d'administration .....	4-5
• Le Bureau du Conseil .....	7
• L'équipe permanente .....	7
• Les groupes de travail et observatoires.....	8
• Les membres de l'AFTI .....	9

<b>Gestion d'actifs</b> .....	11
-------------------------------	----

• Groupe de travail Administration de fonds.....	12
• Groupe de travail Dépositaire .....	13
• Groupe de travail Flux et Stocks OPC .....	14
• Événements.....	15

<b>Règlement/livraison &amp; compensation</b> .....	17
---	----

• Groupe de travail Conservation .....	18
• Groupe de travail Groupe de Liaison France.....	19
• Groupe de travail Marché actions .....	20
• Groupe de travail Marchés obligataire et collatéral .....	21
• Groupe transversal Comité de pilotage Migration OST .....	22
• Sous-groupe Adaptation des Pratiques de Marché à T2S .....	23
• Sous-groupe Market Data Management.....	24
• Sous-groupe Market Implementation Group .....	25
• Événements.....	26

<b>Service aux émetteurs</b> .....	29
------------------------------------	----

• Groupe de travail Émetteurs .....	30
• Sous-groupe Experts OST .....	31
• Conseil scientifique VOTACCESS .....	32

## Activités transversales

• Un nouveau site.....	35
• Groupe de travail Communication .....	36
• Groupe de travail Formation .....	37
• Groupe transversal Comité de Planification des Projets de Place .....	38
• Groupe transversal MIF II/MIFIR .....	39
• Groupe transversal FATCA .....	40
• Groupe transversal OPCVM V .....	42
• Observatoire Conformité .....	43
• Observatoire Fiscalité.....	44
• Observatoire International .....	45
• Observatoire Juridique .....	46
• Événements.....	47-51

<b>Partenariat artistique</b> .....	52-55
-------------------------------------	-------

<b>Glossaire</b> .....	56
------------------------	----

## Marcel Roncin

**L**e moment est venu de tirer ma révérence après 18 ans d'activité au service de l'AFTI et de ses membres.

À l'issue d'un processus exemplaire, Éric Dérobert a été désigné pour me succéder et je m'en réjouis personnellement.

Je remercie l'ensemble de nos membres pour leur fidélité et pour la confiance dont ils ont toujours su faire preuve à l'égard de la gouvernance de l'association.

Rien n'aurait pu se faire sans la cohésion du Bureau, du Conseil d'administration, des groupes de travail et observatoires qui ont fermement adhéré à la stratégie de l'AFTI et contribué au quotidien à la mettre en œuvre.

L'AFTI est en effet avant tout un collectif, que la diversité des horizons personnels et des objets sociaux a cimenté, pour lui permettre d'accompagner depuis 25 ans les initiatives du marché et de la puissance publique tout en organisant ses métiers et en représentant ses membres.

La période 1997-2015 a été le théâtre d'évolutions, voire de ruptures, dans le post-marché comme pour notre association, parmi lesquelles le passage à l'euro, la révolution des infrastructures et la crise financière. Nous sommes littéralement passés d'un monde à un autre.

Concernant la période récente, nous n'avons certes pas été épargnés par une floraison de textes à haute densité et à forte périodicité qu'il a fallu produire pour protéger l'industrie financière des conséquences de la crise. L'AFTI a fait la preuve à cette occasion de sa capacité à s'adapter à des changements incessants dans ses méthodes de travail.

Au final, notre histoire n'a nullement ressemblé à ce long fleuve tranquille qui nous est parfois décrit. Elle a tout simplement répliqué l'évolution de l'activité économique et financière de notre pays et du continent européen. Elle a commencé en 1990 avec les suspens de bourse et les premiers pas de l'informatique et elle se poursuit aujourd'hui avec la mise en œuvre du grand chantier de l'Union des Marchés de Capitaux. De nombreux chapitres restent à écrire et ils le seront avec le même souci d'excellence.

Je suis fier d'avoir participé à cette belle aventure, et je laisse notre AFTI en de bonnes mains. ■

## Éric Dérobert

**À** l'heure de prendre la présidence de l'AFTI, j'adresse, au nom du Conseil d'administration, des membres de l'AFTI et de tous ses partenaires, ma profonde gratitude à Marcel Roncin pour son implication et ses réalisations tout au long de son mandat à la tête de notre association.

C'est en grande partie grâce à Marcel Roncin que nous pouvons être à la fois sereins et ambitieux pour écrire les pages de notre futur.

Nous sommes sereins car l'AFTI a gagné la fidélité de ses membres, a construit une relation de confiance avec ses partenaires, au premier rang desquels figurent bien évidemment les régulateurs du post-marché, et a obtenu la reconnaissance de ses pairs en France et en Europe.

Nous sommes ambitieux par devoir, car nous mesurons la chance de pouvoir représenter des organisations solides et des professionnels experts dans des métiers où les acteurs français ont su prendre et développer une place remarquable en Europe et dans le monde. Nous le sommes également par conviction car l'expérience prouve que les initiatives prises et les actions réalisées par notre association amènent à une meilleure compréhension de nos enjeux. Nous avons ainsi collectivement

identifié, proposé et mis en place des solutions opérationnelles ou réglementaires adaptées qui ont fait avancer l'ensemble de notre industrie tout en facilitant la sécurité de la place, la protection des investisseurs, l'innovation et l'efficacité opérationnelle.

Je suis reconnaissant au Conseil d'administration de la confiance qu'il m'accorde. Je remercie nos membres et nos partenaires pour leur soutien.

Dans la lignée de nos résultats passés, je sais que l'AFTI poursuivra son rôle de contributeur actif et responsable au bénéfice de tous les acteurs. Soyez assurés de mon engagement.

Très cordialement. ■



## L'AFTI, la dynamique du post-marché





L'Association Française des Professionnels des Titres (AFTI), constituée en 1990, a pour objet principal de rassembler les professionnels des établissements du secteur bancaire et financier concernés par les activités sur instruments financiers.

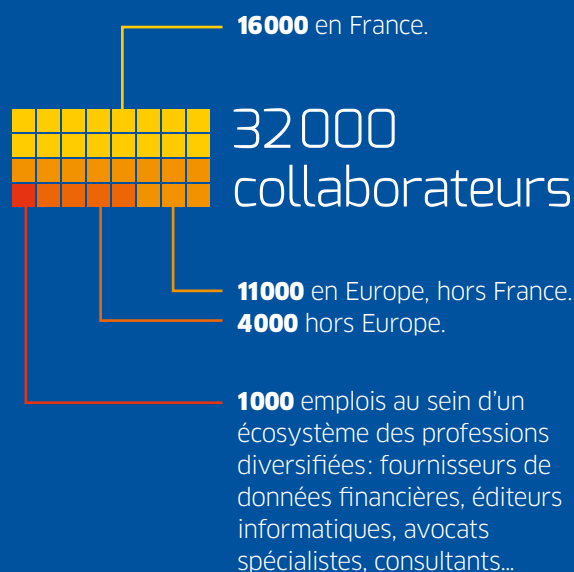
L'AFTI, association professionnelle loi 1901, a pour mission de promouvoir et de représenter les métiers du post-marché sur la

Place de Paris dans l'Union européenne. C'est dans cet esprit que les professionnels des activités de post-marché ont choisi de s'unir en une organisation professionnelle ouverte aux établissements de crédit, aux entreprises d'investissement ainsi qu'aux associations professionnelles les représentant, aux entreprises de marché, aux chambres de compensation et aux CSDs, ainsi qu'aux prestataires de services d'invest-


tissement habilités par l'Autorité des Marchés Financiers dans les conditions fixées par le Livre III de son règlement général, indépendamment de leur statut et de leur taille, ainsi qu'aux personnalités ou aux institutions françaises ou étrangères qui, par leur connaissance des marchés, peuvent contribuer à l'objet ou au rayonnement de l'association. ■

### Le post-marché français, leader en Europe

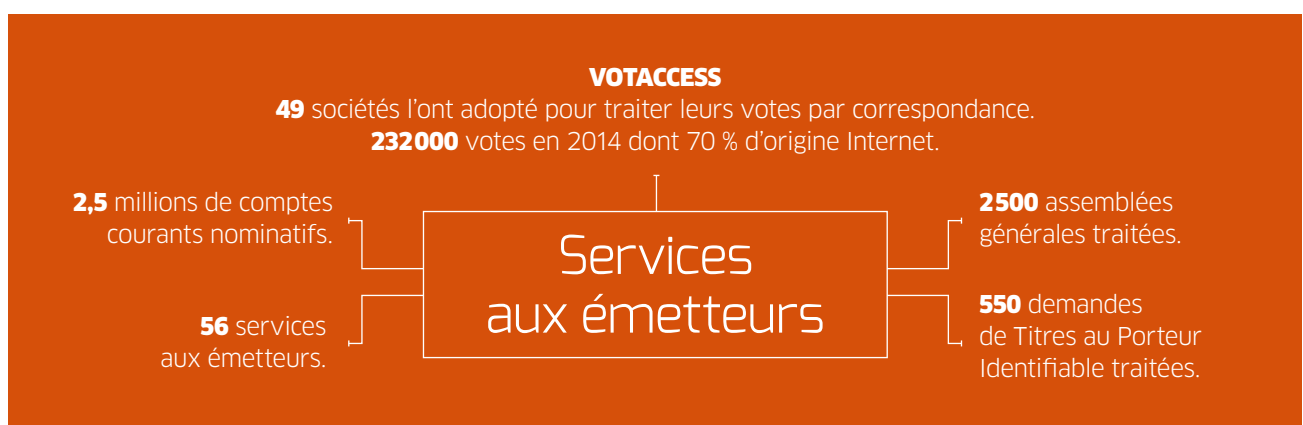
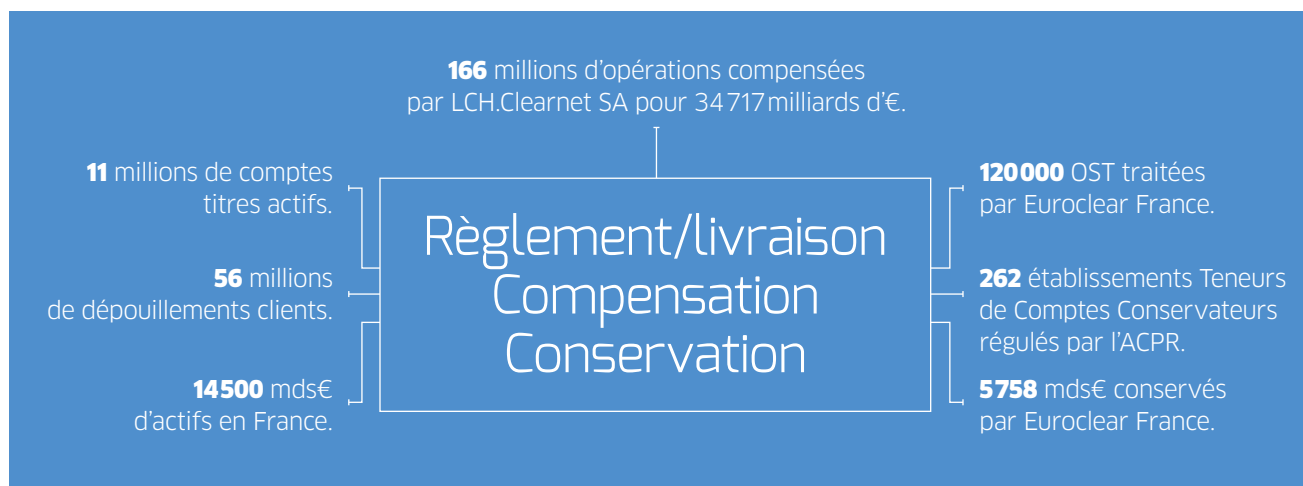
-  **35 %** des 55000 fonds européens sont confiés aux administrateurs de fonds français.
-  **26 %** des 55600Mds€ de la conservation en Europe sont confiés à des teneurs de comptes français.
-  **22 %** des 11050Mds€ de fonds européens sont confiés à des dépositaires français.
-  **33 %** des 55000 fonds européens sont contrôlés par des dépositaires français.



### Paris, centre de décisions de leaders mondiaux

-  **3** acteurs majeurs de la conservation dans le Top 6 européen et le Top 12 mondial.
- 2** administrateurs de fonds français dans le Top 10 mondial.
- 2** infrastructures de référence ouvertes sur l'international.
- Une centaine** d'institutions étrangères intervenant via ces infrastructures.
- 166** millions d'opérations compensées par LCH.Clearnet SA.
- 29** millions d'opérations de règlement/livraison traitées par Euroclear France.

Deux ouvrages retracent l'histoire de l'AFTI, en parallèle des événements qui ont marqué le post-marché et le monde de la finance. Ils sont téléchargeables sur [www.afti.asso.fr](http://www.afti.asso.fr)



Les chiffres-clés du post-marché - Exercice 2014

Sources : BDF, ACPR, AMF, AFG (EFAMA) Euroclear France, Global custodian, LCH.Clearnet SA, enquête AFTI.



## Le Conseil d'administration

L'association est administrée par un Conseil constitué de vingt-trois administrateurs au plus et de cinq censeurs au plus, lesquels sont représentés par un représentant permanent. Sur proposition du Président, le Bureau soumet au Conseil la candidature des nouveaux administrateurs et censeurs.

### ADMINISTRATEURS

#### AFTI:

Marcel RONCIN, *Président*

#### CACEIS:

Éric DÉROBERT, *Vice-Président*

#### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

#### SECURITIES SERVICES:

Éric de GAY de NEXON, *Vice-Président*

#### BNP PARIBAS

#### SECURITIES SERVICES:

Alain POCHET, *Vice-Président*

#### BANQUE DE FRANCE:

Pierre Olivier COUSSERAN, *Trésorier*

#### CRÉDIT AGRICOLE TITRES :

Dominique DE WIT, *Trésorier Adjoint*

AMAFI: Emmanuel de FOURNOUX

BANQUE PALATINE: Christine DURAND-BERTOLINO

BNP PARIBAS: Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL

BPCE: Alain GONNIN

CRÉDIT MUTUEL CIC-TITRES : Jean-Philippe GRIMA

EUROCLEAR FRANCE: Brigitte DAURELLE

EURONEXT PARIS: Marie-Claire PLAUD

HSBC-FRANCE: Philippe CASTELANELLI

LA BANQUE POSTALE: Jean-Marc HEITZ

LCH.CLEARNET SA: Christophe HEMON

LCL: Xavier BONNERU

NATIXIS: Marc CATTELIN

PROCAPITAL : Willy VAN STAPPEN

RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA:

Philippe LEGRAND

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES:

Didier ROLLAND

ODDO : Christophe TADIÉ

### CENSEURS

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONSS: Alexis SARBERG

OCCF: Catherine GRANDPIERRE-MANGIN

### DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE

AFTI: Karima LACHGAR

*Participent également au Conseil, comme rapporteurs de leurs groupes de travail :*

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES : Julien CUMINET et Marc TIBI

CACEIS : Sylvie VERNET GRUOT et Carine ÉCHELARD

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE: Michèle BESSE

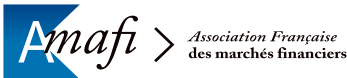






















# Organisation



# Organisation

## Le Conseil d'administration

 <p>Amafi &gt; Association Française des marchés financiers</p>	 <p>BANQUE DE FRANCE EUROSYSTÈME</p>	 <p>BANQUE PALATINE</p>
 <p>BNP PARIBAS</p>	 <p>BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES</p>	 <p>BPCE</p>
 <p>caceis INVESTOR SERVICES</p>	 <p>GROUPE Caisse des Dépôts</p>	 <p>CM-CIC Titres</p>
 <p>CRÉDIT AGRICOLE TITRES</p>	 <p>euroclear</p>	 <p>EURONEXT</p>
 <p>HSBC</p>	 <p>LA BANQUE POSTALE</p>	 <p>LCH.CLEARNET</p>
 <p>LCL</p>	 <p>NATIXIS</p>	 <p>OCBF <i>Des compétences partagées</i></p>
 <p>ODDO &amp; CIE</p>	 <p>RBC Investor Services</p>	 <p>SOCIÉTÉ GÉNÉRALE</p>





7 5 1 3 4 2 6 8

## Le Bureau du Conseil

Le Président, les Vice-Présidents, le Trésorier, le Trésorier Adjoint et le Délégué Général constituent le Bureau.

Le Bureau se réunit selon la même fréquence que le Conseil. Il élabore les orientations et propositions à soumettre au Conseil et il détermine les modalités et moyens de la mise en œuvre des décisions du Conseil. Il valide l'ordre du jour fixé par le Président. ■

- 1 Marcel RONCIN (AFTI) *Président*
- 2 Éric DÉROBERT (CACEIS) *Vice-Président, Président à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016*
- 3 Éric de GAY de NEXON (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES) *Vice-Président*
- 4 Alain POCHE (BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES) *Vice-Président*
- 5 Pierre Olivier COUSSERAN (BANQUE DE FRANCE) *Trésorier*
- 6 Dominique DE WIT (CRÉDIT AGRICOLE TITRES) *Trésorier Adjoint*
- 7 Karima LACHGAR (AFTI) *Déléguée Générale jusqu'au 31 décembre 2015*
- 8 Stéphanie SAINT-PÉ (AFTI) *Déléguée Générale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016*

## L'équipe permanente

- 1 Marcel RONCIN  
*Président*
- 2 Karima LACHGAR  
*Déléguée Générale (jusqu'au 31 décembre 2015)*
- 3 Stéphanie SAINT-PÉ  
*Déléguée Générale (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016)*
- 4 Isabelle DECIRON  
*Chargée d'activité*
- 5 Maryvonne SELVA  
*Assistante de Direction*
- 6 Kenza BELLOUT  
*Chargée de mission*



2 1 5 6 4 3

## Les groupes de travail et observatoires

Les groupes de travail et observatoires sont créés par le Conseil sur proposition du Président et placés sous la responsabilité de l'un de ses membres ou d'un expert mandaté par le Conseil.

Les groupes de travail « Métier » sont su-

pervisés par un membre du Bureau. Ils se répartissent en trois activités: règlement/livraison, gestion d'actifs, services aux émetteurs.

À côté de ces groupes de travail métiers, des groupes de travail support et des ob-

servatoires transversaux ont été constitués pour assurer une présence et un suivi par l'AFTI d'un certain nombre d'activités entrant dans son objet social. ■

### Groupes de travail

- Administration de fonds
- Communication
- Conservation
- Dépositaire
- Émetteurs
- Flux et Stocks OPC
- Formation
- Groupe Liaison France
- Marché Actions
- Marché Obligataire et Collateral

### Sous-groupes

- Experts OST
- Market Data Management
- MIG France

### Observatoires

- Conformité
- Fiscalité
- International
- Juridique

### Groupes transversaux

- AIFMD
- C3P
- FATCA / EAI
- MIF II / MIFIR
- OST
- T+2

Métiers : ■ Gestion d'actifs ■ Règlement/livraison - Compensation ■ Services aux émetteurs ■ Transversal

**AFTI**

Nombre  
de réunions

Heures  
de réunion

Participants

Sujets  
traités

**Gouvernance:** réunions du Bureau, du Conseil et des Comités (comptes/gestion/juridique)

32

61

308

464

**Groupes de travail**

200

452

2287

2075

**Événements**

12

31

979

44

# Les membres de l'AFTI

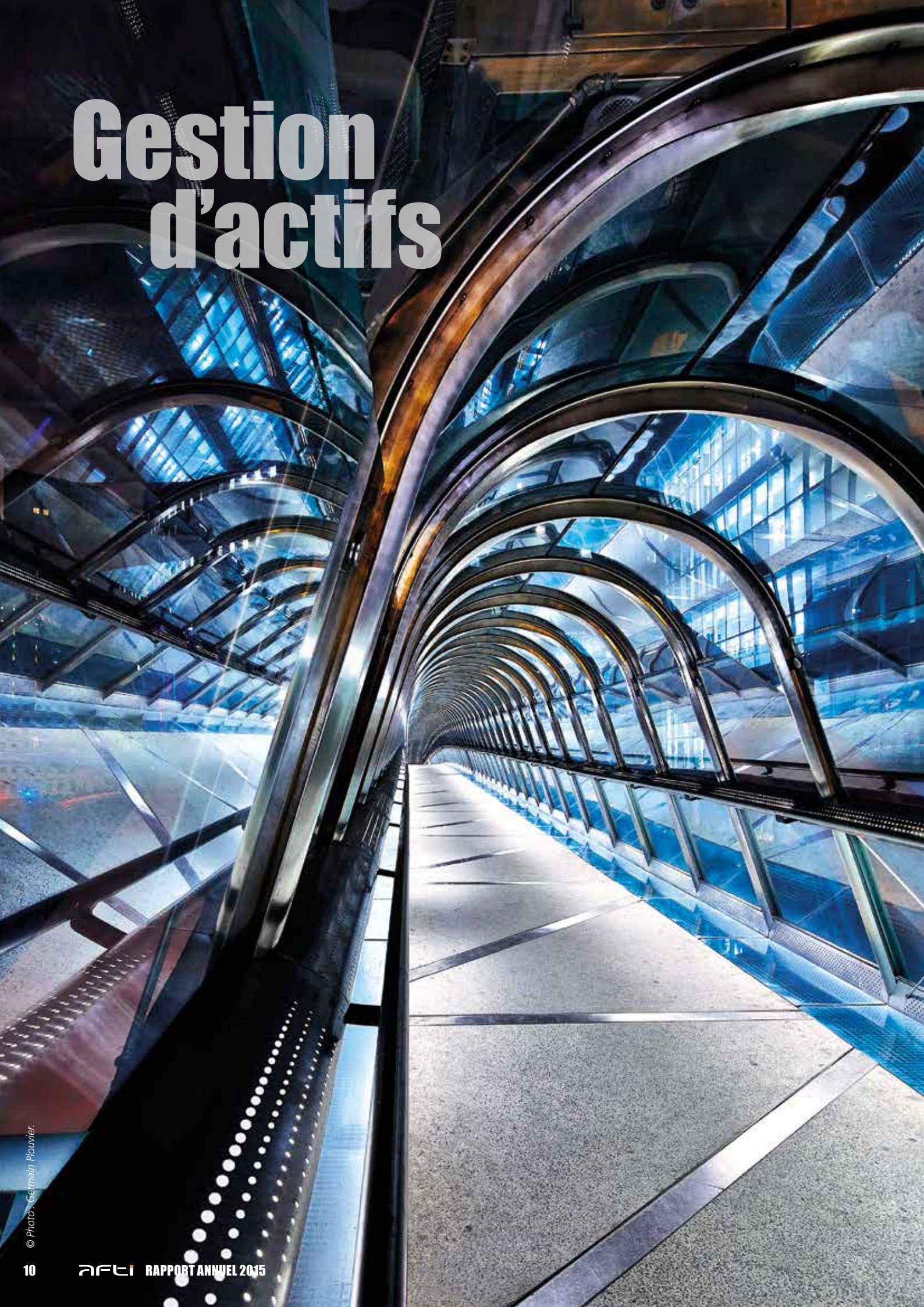
L'association comprend quatre catégories de membres :

- Membres fondateurs et assimilés
- Membres de droit
- Membres associés
- Membres professionnels des activités de post-marché

- |   |  |   |
|---|--|---|
| ■ 4TPM  | ■ CRÉDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.,<br>SUCCURSALE EN FRANCE | ■ NATIXIS                                       |
| ■ ABN AMRO CLEARING BANK NV                             | ■ DELOITTE & ASSOCIÉS                                      | ■ NEXTRAINING                                   |
| ■ AILANCY   | ■ DEUTSCHE BANK AG   | ■ OCBF  |
| ■ AIR LIQUIDE SA  | ■ DIFCAM   | ■ ODDO & CIE                                    |
| ■ ALLIANZ BANQUE  | ■ DTCC   | ■ OTC GROUPE ONEPOINT                           |
| ■ AMAFI   | ■ EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)                            | ■ PARIS EUROPLACE                               |
| ■ AUREXIA CONSEIL                                       | ■ EQUINOX CONSULTING                                       | ■ PARIS SCHOOL OF BUSINESS                      |
| ■ AVALOQ  | ■ ERNST & YOUNG ET ASSOCIÉS                                | ■ PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT                  |
| ■ AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS                         | ■ EURALIA  | ■ PROCAPITAL                                    |
| ■ BANQUE DE FRANCE                                      | ■ EUROCLEAR FRANCE   | ■ RBC INVESTOR SERVICES BANK<br>FRANCE SA       |
| ■ BANQUE DE NEUFLIZE OBC                                | ■ EURONEXT PARIS   | ■ REGULATION PARTNERS                           |
| ■ BANQUE DELUBAC & CIE                                  | ■ EUROPEAN FUND ADMINISTRATION<br>FRANCE                   | ■ ROTHSCHILD & CIE BANQUE                       |
| ■ BANQUE MARTIN MAUREL                                  | ■ EXANE  | ■ SILTEA  |
| ■ BANQUE PALATINE                                       | ■ EXPERITIES   | ■ SIX FINANCIAL INFORMATION                     |
| ■ BARCLAYS  | ■ FINANCIÈRE MEESCHAERT                                    | ■ SLIB  |
| ■ BNP PARIBAS   | ■ FIRST FINANCE SAS  | ■ SOCIÉTÉ GÉNÉRALE                              |
| ■ BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES                       | ■ FRESHFIELDS BRUCKHAUS DERINGER                           | ■ STATE STREET BANQUE S.A.                      |
| ■ BPCE  | ■ GIDE LOYRETTE NOUEL                                      | ■ SWIFT FRANCE S.A.S.                           |
| ■ BPIFRANCE FINANCEMENT                                 | ■ GROUPAMA BANQUE  | ■ TATA CONSULTING SERVICES S.A.S.               |
| ■ BRED BANQUE POPULAIRE                                 | ■ HSBC FRANCE  | ■ THE BANK OF NEW YORK MELLON<br>SA/NV          |
| ■ CACEIS  | ■ ICMA   | ■ THYXOS CONSULTING GROUP SAS                   |
| ■ CAISSE DES DÉPÔTS ET<br>CONSIGNATIONSS                | ■ INSTITUT SUPÉRIEUR DU COMMERCE<br>DE PARIS - ISC PARIS   | ■ UBS SECURITIES FRANCE SA                      |
| ■ CAPCO   | ■ INSTITUT UNIVERSITAIRE DE<br>TECHNOLOGIE LUMIÈRE - GOMFI | ■ UFR DE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET<br>DE GESTION  |
| ■ CAPGEMINI TECHNOLOGY                                  | ■ INTERACTIVE DATA   | ■ UNIVERSITÉ DE CAEN BASSE-<br>NORMANDIE        |
| ■ CHAPPUIS HALDER                                       | ■ INVESTANCE   | ■ UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE                  |
| ■ CITIBANK INTERNATIONAL LIMITED<br>SUCCURSALE DE PARIS | ■ KBL RICHELIEU  | ■ UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON II                    |
| ■ CLEARSTREAM BANKING                                   | ■ KURT SALMON  | ■ UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES                    |
| ■ COMPAGNIE GÉNÉRALE DES<br>ÉTABLISSEMENTS MICHELIN     | ■ LA BANQUE POSTALE  | ■ UNIVERSITÉ PARIS OUEST NANTERRE<br>LA DÉFENSE |
| ■ CRÉDIT AGRICOLE TITRES                                | ■ LAZARD FRÈRES BANQUE                                     | ■ VERMEG  |
| ■ CRÉDIT DU NORD  | ■ LCH.CLEARNET SA  |   |
| ■ CRÉDIT FONCIER  | ■ LCL  |   |
| ■ CRÉDIT MUTUEL ARKEA                                   | ■ LEGAL & GENERAL BANK FRANCE                              |   |
| ■ CRÉDIT MUTUEL-CIC-TITRES                              |  |   |



# Gestion d'actifs







**L**e pôle « gestion d'actifs » de l'AFTI correspond aux activités et services proposés par ses membres aux sociétés de gestion et investisseurs en épargne collective (OPCVM, FIA).

Il regroupe les principales fonctions que sont le dépositaire et l'administrateur de fonds, la centralisation des ordres de souscription/rachat et la tenue des comptes émission des OPC.

Compte tenu des enjeux économiques du secteur et des légitimes exigences de protection des investisseurs finaux, ces activités sont fortement régulées, au niveau national comme au niveau européen.

À cet égard, l'environnement européen, avec AIFMD, OPCVM V et d'autres initiatives récentes, se caractérise par une harmonisation rapide et renforcée.

L'AFTI appelle de ses vœux cette évolution, notamment en ce qui concerne la définition des tâches et des responsabilités du dépositaire de fonds.

L'AFTI contribue, chaque fois que cela est nécessaire, à ces définitions et à leurs mises en œuvre.

L'objectif de notre association et de ses groupes de travail spécialisés est de contribuer au développement d'une industrie qui peut ainsi tirer le meilleur parti des qualités de rigueur, d'efficacité, de même que de la capacité d'innovation collective, reconnues à ses membres.

## GROUPE DE TRAVAIL

# Administration de fonds

**P**our la 4<sup>e</sup> (et dernière !) année consécutive, la directive AIFM a mobilisé le groupe. Il s'est attaché à préparer l'échéance finale et à analyser les évolutions qui ont été progressivement annoncées tout au long de l'année. Bien évidemment, le reporting réglementaire et les nouvelles rubriques devant être incluses dans le rapport annuel ont naturellement figuré à la première place des travaux.

L'autre sujet finalisé en 2015 a été la mise en place en France de techniques anti-dilutives, dites « de swing pricing », en collaboration avec l'AFG. Un catalogue technique a été réalisé et les travaux ont fait l'objet d'une restitution en Amphi AFTI en juin 2015, avec la participation de l'AFG.

Par ailleurs, le groupe a travaillé sur la mise en place d'un format standard d'échanges d'informations entre valorisateurs pour répondre aux besoins de production des reportings Solvency II. Les travaux se sont appuyés sur le format AMPERE qui a été adapté au contexte spécifique des échanges entre valorisateurs. Les travaux sont achevés et la voie est tracée pour une mise en œuvre.

Le groupe a également abordé le sujet des commissions de surperformance. L'objectif est de documenter les méthodes les plus utilisées, de faire des recommandations en termes de répartition des rôles et responsabilités entre le valorisateur et la société de gestion (notamment en cas de modification de méthode) et de proposer un

mode d'échanges d'informations entre les acteurs. Les travaux ont commencé. Ils devraient aboutir en 2016, avec la rédaction d'un guide de bonnes pratiques.

Enfin, la problématique de l'affichage des frais a été identifiée comme représentant un chantier majeur : quelle cohérence entre PRIIPS, MIF II, OPCVM IV, ELTIF... ? Quelles méthodes de calcul ? Sur quel périmètre ? Si des travaux d'analyse ont débuté et des réponses à consultation ont déjà été exprimées en 2015, le groupe sera clairement très mobilisé sur ce sujet en 2016.

Au-delà, le groupe restera attentif aux multiples évolutions réglementaires et fiscales en cours (CRS, SFT) qui impacteront nos activités. ■



### Animatrice

Carine ÉCHELARD, CACEIS

### Membres

- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES  
Patrick GARCIA  
Véronique RAYNOUARD
- CACEIS  
Sophie BLANVILLAIN  
Cécile ESTUBLIER  
Yves GAVEAU  
Eliane MÉZIANI LANDEZ
- CM-CIC ASSET MANAGEMENT  
Françoise PEIGNAULT
- DELOITTE  
Pascal KOENIG
- EUROPEAN FUND ADMINISTRATION FRANCE  
Christine GRÉGOIRE  
Raphael TRIDEMYE
- RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA  
Thierry HAÉNER
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES  
Catherine COUVERT  
Alain ROCHER
- STATE STREET BANQUE SA  
Christelle BOKOBZA  
Catherine CLAUET  
BOURGALLÉ  
Laureline GOINEAU



## GROUPE DE TRAVAIL

# Dépositaire

L'année 2015 aura, dans la continuité de l'année 2014, été très fortement marquée par la finalisation des travaux d'intégration des nouveautés induites par la directive AIFM, de même que par la future directive OPCVM V.

En ce qui concerne AIFM, le groupe Dépositaire a achevé ses travaux, en collaboration avec les associations professionnelles représentant le métier de la gestion (AFG, AFIC, ASPIM, ASFFOR...) et a élaboré les modèles de conventions dépositaire de place adaptées.

Ces modèles de convention ont fait l'objet de présentations à l'AMF.

Le groupe a également mis à jour le guide des bonnes pratiques du dépositaire, afin d'y intégrer les impacts de la directive européenne AIFM. Ce guide est disponible sur le site de l'AFTI. Une mise à jour du guide est programmée en 2016 afin d'y intégrer les éléments propres à OPCVM V.

Le groupe Dépositaire est resté en veille et actif sur les autres directives et initiatives impactant la profession : EMIR, MIF II, FATCA, MMF et a répondu aux sollicitations de l'AMF concernant les mises

à jour du Code monétaire et financier et du Règlement Général AMF (livre III et IV). Il s'est par ailleurs impliqué sur le thème des organismes de titrisation et de leurs obligations. Il a accompagné la mise en œuvre de la technique du « Swing Pricing » en France.

En ce qui concerne OPCVM V, le groupe a identifié 11 thèmes d'analyse en lien avec la directive OPCVM V et son règlement d'application. Ces sujets, leurs enjeux et les propositions de solution ont, pour beaucoup d'entre eux, donné lieu à des échanges avec les régulateurs en charge de la transposition des textes européens.

Perspectives pour 2016 : le groupe Dépositaire a d'ores et déjà mis à l'ordre du jour de ses travaux plusieurs sujets d'étude :

- l'impact de la directive OPCVM V,
- l'impact de la directive EMIR sur le rôle du dépositaire,
- l'impact de FATCA et de EAI (échanges automatisés d'informations) sur les obligations du dépositaire,
- les enjeux de la CMU,
- les enjeux de la titrisation,
- la collateralisation et SFT Regulation,
- les impacts de MIF II pour le dépositaire. ■



### Animatrice

Michèle BESSE  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

### Membres

- BANQUE DELUBAC & CIE  
Sylvie BLACHIER
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES  
Caroline FRANCONIN
- CACEIS  
Jean-Philippe BALLIN  
Céline OUDOT  
Corinne SOCHA  
Grégoire TOUTON
- CAISSE DES DÉPÔTS ET  
CONSIGNATIONS  
Florence DUSSOUILLEZ
- CM-CIC  
Michel SCHAEFFER
- CM-CIC SECURITIES  
Nathalie KELLER
- EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)  
Éric CARLIER  
Marc CORRADINI
- GROUPAMA BANQUE  
Paulo NETO
- ODDO & CIE  
Christophe BELLANGER
- RBC INVESTOR SERVICES BANK  
FRANCE SA  
Julien POISSON
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
Bruno MORCATE
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES  
SERVICES  
Marie-Claire de SAINT-EXUPÉRY
- STATE STREET BANQUE S.A.  
Frédérique HOUZÉ



## Animateur

Julien CUMINET  
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

## Membres

- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES  
Sophie BOUGAREL  
Virginie de SOULTRAIT
- CACEIS  
Pascal DOBRAL  
Catherine LANGER
- EUROCLEAR FRANCE  
Laëtitia COLOMBANI
- NATIXIS  
Laurent LEPOUTRE
- ODDO & CIE  
Juliane FRANCE
- PROCAPITAL  
Aldric POURON
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES  
Christophe COLENTIER  
Morgane SÉVENO
- STATE STREET BANQUE S.A.  
Sébastien RENAULT

## GROUPE DE TRAVAIL

# Flux et Stocks OPC

Les initiatives réglementaires européennes ont, à nouveau en 2015, mobilisé l'activité du groupe Flux et Stocks OPC. Ses membres ont ainsi travaillé, entre autres, sur l'application de MIF II, de PRIIPS, de ELTIF, de la CSDR...

Les évolutions en termes de fiscalité, déjà présentes en 2014, ont demandé des analyses pour la mise en œuvre de la réforme FATCA. Certaines sont encore en cours. Le groupe, en lien avec les observatoires Juridique et Fiscalité, a été amené à faire formuler ses opinions dans ce domaine.

Le groupe a accompagné le développement de la plateforme de routage d'ordres de S/R OPC d'Euroclear France, qui a stabilisé son taux d'automatisation et traité plus de 1 250 000 ordres en 2015. La quasi-totalité des établissements adhérents d'Euroclear France qui traitent des fonds a ainsi recours à cette plateforme. Relevons que les professionnels participant à cette plateforme ont mis en place une procédure de partage des données référentielles pour les fonds traités et que la lettre d'engagement commune a été révisée en 2015.

Les travaux de préparation de T2S ont conduit le groupe à se positionner - dans le cadre du GAPM - sur les « market practices » spécifiques aux fonds, et à engager des réflexions stratégiques, en lien notamment avec Euroclear et Clearstream, sur le modèle opérationnel à privilégier pour la mise en œuvre de cette plate-forme européenne.

Enfin, le groupe a exprimé des recommandations relatives au projet d'admission à la négociation des fonds (projet EFS d'Euronext). Ce chantier se poursuivra en 2016.

Sur le plan opérationnel, le groupe a contribué aux travaux d'amélioration des « Lettres au Porteur », qui devrait se conclure en 2016 par l'élaboration d'une charte. À noter également la diffusion, début 2015, de la version mise à jour de la charte de bonnes pratiques professionnelles sur la centralisation des ordres de S/R.

L'AFTI a été invitée à contribuer aux réflexions stratégiques visant à renforcer la compétitivité de la Place de Paris et à améliorer l'attractivité des fonds de droit français. Ces travaux initiés par les pouvoirs publics en 2015, se poursuivront en 2016. Ces objectifs sont bien évidemment partagés par le groupe qui s'attachera à répondre aux sollicitations du Conseil de l'AFTI à cet égard.

Il est à noter que la plaquette de présentation « la distribution de fonds », produite par le groupe, s'inscrit parfaitement dans cet effort de valorisation du modèle français (marquage des ordres, variété des filières de passation d'ordres...), de sa robustesse et de celle des acteurs français.

Pour l'année 2016, le groupe a pour principaux chantiers :

- T2S / Offre TA light
- GAPM
- Domiciliation des fonds en France
- Solution Euronext
- Marquage des ordres
- MIF II
- Liquidité des fonds au passif
- LAP
- PRIIPS et ELTIF. ■

## AMPHI

# L'industrie de la gestion d'actifs à l'heure de l'Union des Marchés de Capitaux

6 mai 2015

En partenariat avec la FBF, l'AFG, l'AFIC, l'AF2i et l'ASPIM.

**P**oussée par un vent réformateur post-crise sans précédent, l'industrie de la gestion d'actifs doit faire face à un nouvel environnement. Les frontières entre les services bancaires et les services financiers traditionnels y sont brouillées alors que les besoins de financement et de solutions d'investissement ne cessent de croître.

De nouvelles réglementations très contraignantes pour les asset managers sont déjà en œuvre ou sur le point de l'être (AIFMD, EMIR, OPCVM V ou MIFID II/MIFIR). Combinées aux nouvelles exigences de reporting

fiscal prévues notamment par FATCA, les sociétés de gestion doivent réussir le tour de force de faire coexister leur esprit d'entreprise avec des obligations renforcées en matière de conformité et de transparence de leurs performances et de leur gestion des risques.

Dans ce nouveau contexte, plusieurs secteurs d'activité de la gestion d'actifs revoient leurs objectifs de croissance et de développement, leurs modèles opération-

nels, ainsi que la manière dont ils élaborent et conduisent leurs activités. Parallèlement, l'UE se lance dans une nouvelle phase de sa construction au travers du projet CMU. Comment l'industrie française de la gestion d'actifs et la Place de Paris se préparent-elles à de tels enjeux ?

C'est à cette question que les meilleurs experts et les représentants des pouvoirs publics ont répondu. ■

## PETIT-DÉJEUNER

# Swing Pricing la nouvelle arme des gérants français

10 juin 2015

En partenariat avec l'AFG, Deloitte et AF2I.

- Comment le Swing Pricing peut-il améliorer la performance des fonds sans extérioriser de droits d'entrée ou de sortie ?
- Quels sont les compétiteurs étrangers

qui ont déjà mis en place cette méthode anti-dilutive ?

- Quelles sont les démarches nécessaires et quel est le délai pour mettre en œuvre

une telle méthode ?

Cet événement a tenté d'apporter un éclairage sur les caractéristiques du Swing Pricing et ses modalités de mise en place. ■

## PETIT-DÉJEUNER

# Gestion d'actifs : les métiers de l'AFTI

23 septembre 2015

En partenariat avec la FBF.

**L**a gestion d'actifs est intimement liée à l'industrie du post-marché. Chaque année, l'AFTI organise un événement spécifique pour rendre compte de l'actualité qui la caractérise : AIFM, OPCVM V, mais également l'impact de la CMU ont été à l'ordre du jour cette année.

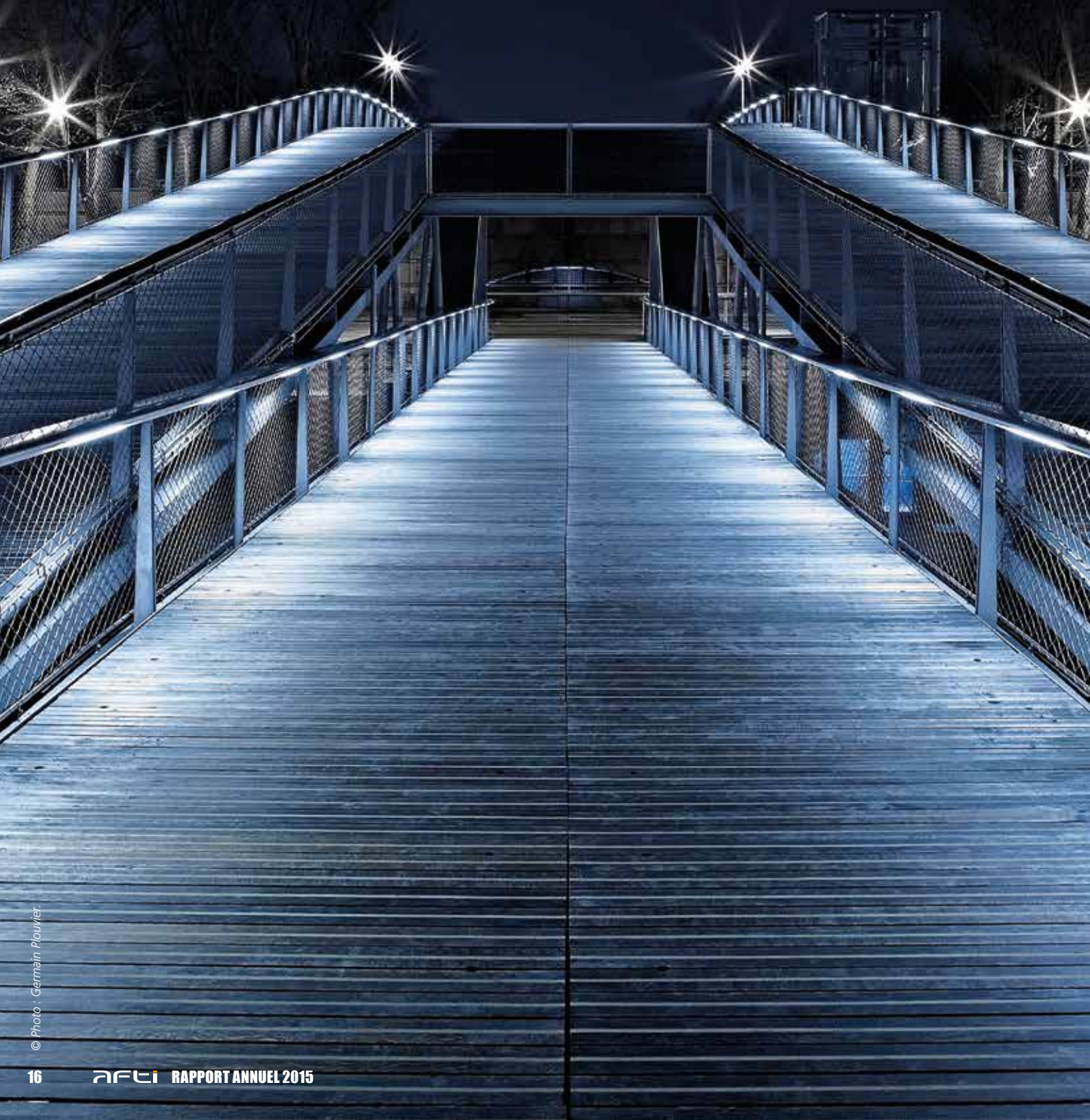
Non moins intéressant, mais sans doute parfois moins connu : les études conduites et les livrables produits par l'AFTI, avec le concours de ses partenaires. Ils concernent aussi bien la distribution de fonds, le swing pricing, que les conventions dépositaire... Tout au long de l'année, les trois groupes de travail dédiés à la gestion d'actifs que


sont les groupes Administration de fonds, Dépositaire et Flux et Stocks OPC ont œuvré dans ce domaine d'activité.

Lors de ce petit-déjeuner, les animateurs des groupes ont fait un point et ont illustré leurs travaux respectifs. ■



# Règlement/livraison & compensation





**S**ous cet intitulé, l'AFTI regroupe des activités et services qui représentent les fonctions du post-marché. Cela comprend la réception et la transmission des ordres des investisseurs sur le marché, la compensation des exécutions, le règlement/livraison des titres et leur inscription sur les comptes des clients.

Les infrastructures de marché de la Place française (Euronext France, LCH, Clearnet SA et Euroclear France), toutes membres de l'AFTI, sont des composants essentiels et indispensables pour un fonctionnement sûr et efficace de ces processus.

L'AFTI s'est résolument engagée en faveur de projets européens structurants. Ainsi de Target 2 Securities qui devrait être achevé en 2017.

Les groupes de place de l'AFTI sont également fortement mobilisés dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre d'une harmonisation européenne qui passe par des directives et règlements de portée majeure (dont MIF2, CSD-R, SFT-R...).

Sur tous ces dossiers, l'AFTI promeut les principes de sécurité, d'efficacité et de claire distinction entre les rôles et responsabilités des différentes catégories d'acteurs.

À ce titre également, et dans une perspective de plus long terme, l'AFTI contribue aux débats qui permettront de transposer en mesures directement opérationnelles l'initiative d'Union des Marchés de Capitaux portée par la Commission Européenne.



# Règlement/livraison & compensation

## GROUPE DE TRAVAIL

### Conservation

Le groupe Conservation, avec l'appui des sous-groupes qui lui sont rattachés (Observatoire de la Fiscalité, Market Data Management, Market Implementation Groupe MIG) contribue aux projets d'évolution des métiers des Titres et participe à la coordination de la Place française fortement sollicitée par les projets européens relatifs à la tenue de compte conservation.

#### Normaliser les pratiques de marché dans la perspective des standards européens

Des travaux de description des pratiques de marché, actuelles et futures, ont été conduits en 2015 dans le cadre de la mise en œuvre de T2S, de l'harmonisation des standards européens pour les opérations sur titre (OST) et les assemblées générales,

ou encore la définition des standards européens en matière de transfert de portefeuille.

#### Accompagner les évolutions des infrastructures de marché

Le groupe Conservation est un point d'entrée pour les infrastructures de marché lors de la mise en place d'évolutions techniques ou de nouveaux services. Les principaux projets analysés en 2015 ont été la migration du « Stream V », nécessaire à la mise en place des standards applicables aux OST obligatoires, et la préparation de la migration à T2S d'Euroclear. En parallèle, le groupe participe aux travaux préparant le « Stream VI » visant à mettre en œuvre les standards européens de traitement des OST nécessitant un choix de l'investisseur

et à la rédaction des pratiques de marché adaptées à la mise en œuvre de T2S (ou « fiches GAPM »).

#### Évaluer les impacts des évolutions réglementaires et fiscales et coordonner leur mise en œuvre opérationnelle

L'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre par les établissements des principes de révocabilité des ordres d'introduction en bourse pour les clients particuliers, la rédaction d'une « foire aux questions » concernant la « Loi Eckert », relative aux avoirs en déshérence et la conduite de travaux visant à proposer une charte de bonnes pratiques en matière de diffusion de l'information dite particulière (lettres au porteur), en collaboration avec le groupe Flux et Stocks OPC et l'AFG. ■

#### Animateur



Philippe BELLANDE  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

#### Membres

- AMAFI  
Emmanuel de FOURNOUX
- BANQUE DE FRANCE  
Philippe SELWA
- BANQUE DELUBAC & CIE  
Sylvie BLACHIER
- BNP PARIBAS  
Stanislas TEYSSIER  
d'ORFEUIL
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES  
Franck MICHOT
- CACEIS  
Daniel PASCAUD  
Jean-Louis SOMMA  
Sylvie VERNET GRUOT
- CITIBANK INTERNATIONAL PLC  
Alexandra ROCHE
- CM-CIC TITRES  
Jean-Philippe GRIMA  
Luba GUEORGUIEVA
- CRÉDIT AGRICOLE SA  
Vincent DUMONT
- CRÉDIT AGRICOLE TITRES  
Thierry BURTIN
- DEUTSCHE BANK  
Amélie DROMAIN
- EUROCLEAR FRANCE  
Thomas BRIAN  
Laetitia COLOMBANI  
Mireille GALÉAZZI  
Frédéric GERMAIN  
Dan TOLÉDANO
- EURONEXT PARIS  
Éric BEY  
Thibaut DESOUCHES  
Marc LEFEVRE  
Frédéric MARTINEAU
- HSBC FRANCE  
David ABINAL
- LA BANQUE POSTALE  
Thierry VIAROUGE
- LCH.CLEARNET SA  
Jean-Bernard LESPARRÉ
- LCL  
Xavier BONNERU
- NATIXIS  
Odile BANBUCK  
Rémy BONTÉ  
Frédéric LOMBARD
- ODDO SERVICES  
Ingrid BUDET  
Dan MEKLI
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES  
Pierre COLLADON  
Thierry LANDRE  
Bertrand MALÉFANT
- STATE STREET BANQUE SA  
Karine FORTI



## GROUPE DE TRAVAIL

# Groupe de Liaison France

Le groupe de Liaison France (GLF) est le groupe transversal de l'AFTI. Tous les sujets post-marché y sont évoqués et le rôle du GLF est d'être le porte-parole de l'AFTI auprès des instances de Place françaises et européennes, notamment pour les projets d'infrastructures.

Le GLF élabore les positions de l'AFTI et agit en soutien de tous les autres groupes de travail AFTI, en tant que de besoin. Ainsi, le groupe de Liaison France a mis à profit l'année 2015 pour analyser et se positionner sur des sujets à forts enjeux tels que :

- **Target2 Securities (T2S)**

Plusieurs consultations de la BCE dans le cadre de T2S (critères de matching, degré de préparation à T+2, harmonisation fiscale) ont été traitées par le GLF, ce qui a permis de positionner la Place française comme un marché moteur.

Également en coordination avec les autres groupes et instances de Place, le GLF a assuré le suivi des initiatives de préparation de la Place française à T2S. 2015 a notamment été l'occasion pour lui de se déterminer sur le positionnement des franco sans matching, sur la gouvernance de projet de place et sur la stratégie de tests. Les recommandations formulées par le GLF sur les DSD (Detailed Service Description) d'Euroclear France ont reçu un accueil favorable des instances de pilotage et de décision françaises et européennes.

- **Standards OST (H2D/HDR)**

Le GLF a œuvré à l'amélioration permanente de ces standards en étroite collaboration avec le comité de pilotage AFTI en charge du dossier.

- **Solutions de Collateral Management**

Le GLF a collaboré avec la Banque de France, Euroclear et LCH.Clearnet SA en faveur du développement de l'initiative française Euro GC+. Celle-ci apporte aux acteurs une gestion améliorée de leur cash, des titres déposés en collatéral et une plus grande maîtrise des risques de marché.

- **Change Request T2S & Wish List**

Les membres du GLF ont défini la liste des change requests à prendre en compte par la BCE et avec pour objectif, d'une part, de faire connaître et entendre les spécificités de la Place et, d'autre part, de les intégrer dans les modalités de fonctionnement cible de T2S. Ces change requests ont fait l'objet d'une priorisation communiquée à Euroclear.

- **Tests de migrations T2S**

Le GLF a contribué aux étapes préparatoires de migration T2S en assurant le suivi de la préparation des séquences de tests et indiquant les axes d'amélioration nécessaires pour la migration T2S, grâce aux retours d'expérience des différents acteurs de la Place française.

En conclusion, le GLF a permis à l'AFTI, en 2015 comme au cours des années précédentes, à faire entendre la position des acteurs français. À titre d'illustration de cet engagement, l'AFTI a créé au printemps 2015 un sous-groupe de travail dédié : le groupe d'Adaptation des Pratiques de Marché à T2S (GAPM). ■



### Animateur

Marc TIBI  
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

### Membres

- **BANQUE DE FRANCE**  
Aline MÉLÉARD
- **BARCLAYS**  
Sylvie ASSELIN
- **BNP PARIBAS**  
Patrice BRAULOTTE
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
Virginie de SOULTRAIT
- **CACEIS**  
Brice MARRAUD  
Sylvie VERNET GRUOT
- **CITIBANK INTERNATIONAL PLC**  
Bernard BALADA
- **CM-CIC TITRES**  
Jean-Philippe GRIMA
- **CRÉDIT AGRICOLE CIB**  
Xavier VIGNEAU
- **DEUTSCHE BANK**  
Amélie DROMAIN  
Marc SAFA
- **DTCC**  
Hilaire BESDEBERG  
Elena GAÉTINI
- **EUROCLEAR FRANCE**  
Mathilde JOANNET
- **EURONEXT PARIS**  
Éric BEY  
Marie-Claire PLAUD
- **LCH.CLEARNET SA**  
Anne MAIRESSE
- **NATIXIS**  
Odile BANBUCK  
Marie-Claire MICHEL  
Frédéric PLANET
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**  
Corinne AUDRAIN  
Sylvie BONDUJELLE  
Pierre COLLADON  
Morgane SÉVENO

# Règlement/livraison & compensation

## Animateurs



Emmanuel de FOURNOUX, AMAFI



Alain POCHET  
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

## Membres

- **ABN AMRO CLEARING**  
Gildas LE TREUT
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
Hortense BOIZARD, Marc TIBI
- **CITIBANK INTERNATIONAL PLC**  
Fabrice NOVEL
- **CM-CIC SECURITIES**  
Bruno CAREIL, Frédéric MESNIERE
- **CRÉDIT AGRICOLE CHEUVREUX SA**  
Jean-Pierre CHAPELET
- **EUROCLEAR FRANCE**  
Laetitia COLOMBANI
- **EURONEXT PARIS**  
Anne GAIGNARD
- **EXANE**  
Patrick CRÉSUS
- **LCH.CLEARNET SA**  
Pierre-Dominique RENARD
- **NATIXIS**  
Rémy BONTÉ
- **SOCIETE DE BOURSE PAREL SA**  
Emmanuel DE CHÉRISEY
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
Jocelyn de BOURMONT
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**  
Sylvie BONDUELLE
- **UBS SECURITIES FRANCE SA**  
Marc-Antoine BOURDET

## GROUPE DE TRAVAIL

### Marché actions

Les activités du groupe de travail Marché actions tournent autour de deux grands thèmes. Les sujets liés aux projets des infrastructures d'une part, ceux liés aux évolutions réglementaires et à leurs conséquences pour les activités, d'autre part.

S'agissant des sujets relatifs aux infrastructures de marché, le groupe de travail a particulièrement suivi les chantiers suivants :

- Euronext : évolution des marchés dérivés (Atom X) et projet de l'admission des fonds à la négociation.
- LCH.Clearnet SA : conséquences de la reconnaissance des équivalences entre les chambres de compensation européennes et américaines.
- Euroclear : conséquences du report de la migration d'ES-ES vers T2S.

En ce qui concerne les sujets réglementaires, les travaux se sont essentiellement concentrés sur les réponses aux consultations de l'ESMA en ce qui concerne les mesures de niveau 2 relatives au règlement sur les CSDr. À cette occasion, l'AFTI et l'AMAFI ont exprimé un message fort, entendu par l'ESMA, sur la nécessité de mettre en place une procédure de rachat obligatoire opérante pour les transactions réalisées de gré à gré.

Par ailleurs, le groupe de travail a fait des points réguliers sur les travaux en cours sur le dossier MIF II qui a des conséquences opérationnelles importantes pour les participants de marché, notamment en matière de transparence des transactions sur les marchés obligataires et dérivés ainsi que sur le mécanisme de déclaration des transactions aux régulateurs.

En 2016, MIF II sera à n'en pas douter un nouveau sujet important, à l'image de la mise en œuvre de la compensation obligatoire de certains instruments dérivés dans le cadre d'EMIR. ■

## GROUPE DE TRAVAIL

# Marchés obligataire et collatéral

Le groupe Marchés obligataire et collatéral a poursuivi en 2015 ses travaux d'amélioration et de sécurisation des processus sur les produits de Taux, de veille et d'anticipation des évolutions à venir, qu'elles soient réglementaires (réglementations CSDR et MIFID II par exemple) ou liées à des projets de place (Target 2 Securities).

Le Groupe a régulièrement analysé les performances opérationnelles du marché, avec un point d'attention sur la gestion des suspens de règlement/livraison identifiés au niveau des infrastructures.

Les initiatives pour optimiser la gestion du collatéral portées par les infrastructures de marché, tant en termes d'interopérabilité que d'amélioration des services existants,

ont fait l'objet d'une attention spécifique. Ainsi de la mise en œuvre d'ECC+ par LCH. Clearnet, la Banque de France et Euroclear France ou l'évolution des services de triparty proposés par Euroclear.

Les projets réglementaires et de place dont la mise en œuvre est désormais proche, en particulier Target 2 Securities et MIFID II, ont représenté une part significative des travaux. Ceux-ci concernaient aussi bien la définition des dispositions à mettre en œuvre que le calendrier de réalisation.

Concernant T2S, le groupe a cette année concentré ses efforts sur l'analyse des impacts de la mise en place de T2S sur les pratiques de marché de la Place française, dont le traitement des pensions livrées.

Comme les années précédentes, le groupe a sollicité des contributions externes, par exemple sur les évolutions du marché des repos, ou sur les initiatives communes de gestion du collatéral de DTCC et d'Euroclear.

En 2016, ces projets majeurs pour les Places française et européenne continueront de faire l'objet d'un suivi rapproché, Target 2 Securities, le règlement CSD ainsi que les initiatives d'harmonisation associées entrant dans des phases clé de leur finalisation. ■



### Animateur

Marc TIBI, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

### Membres

- AGENCE FRANCE TRÉSOR  
Diana LAITHIER
- BARCLAYS  
Sylvie ASSELIN  
Justin PALMER
- BNP PARIBAS  
Amélie ZARSKE
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES  
Geoffroy SAINTE-BEUVE
- CACEIS  
Béatrice PÉRÉGORT
- CITIBANK INTERNATIONAL PLC  
Alexandra ROCHE
- CLEARSTREAM  
Stéphane EL GHARBI
- Crédit Agricole CIB  
Francis LEPORI  
Xavier VIGNEAU
- DTCC  
Elena GAÉTINI
- EUROCLEAR FRANCE  
Caroline DEROCLE  
Jérôme WALTER
- EURONEXT PARIS  
Nathalie MASSET
- HSBC FRANCE  
Marie THOMAS
- LCH.CLEARNET SA  
Thierry PLARD  
Nicolas VINCENT
- NATIXIS  
Frédéric PLANET

# Règlement/livraison & compensation

## GROUPE TRANSVERSAL

### Comité de pilotage Migration OST

L'exercice écoulé a marqué une importante étape dans le processus de mise en œuvre des standards européens pour les opérations sur titres.

En effet, avec le « Stream V », les distributions et les réorganisations obligatoires ont migré le 28 mars, avec plusieurs conséquences :

- un nouveau séquençage de dates : ex-date pour les distributions et last trading date pour les réorganisations
- la mise en place du top down process
- la généralisation du paiement direct en espèces en euros et en devises non-euros, en remplacement des anciens détachements de coupons. Trois mois après la

migration 98,5 % des paiements s'effectuaient d'ores et déjà sous forme de paiements directs.

Cette mise en œuvre a été un succès en raison d'une bonne préparation, de la forte mobilisation des acteurs et d'une communication adaptée.

Quelques axes de progrès ont été notés tels le besoin d'une plus grande visibilité pour les acteurs, ainsi que la durée minimale (quatre mois), indispensable pour assurer le succès de la migration suivante, sensiblement plus complexe à réaliser.

L'accompagnement réglementaire de cette migration est intervenu le 20 mai avec la publication du décret 2015/545 relatif à l'harmonisation des valeurs mobilières avec

les standards européens.

La dernière phase de migration des standards (Stream VI) qui concerne les OST conditionnelles devait intervenir en septembre 2016. Sa date a dû être remise en cause en raison de la replanification de la migration d'ESES à la plateforme T2S.

Le nouveau planning de migration OST sera annoncé en 2016.

En ce qui concerne la communication, un livret sur l'harmonisation du traitement des OST a été diffusé en février. Une mise à jour sera faite en 2016.

Pierre Colladon remplacera Marcel Roncin en tant qu'animateur du Comité de Pilotage à compter de janvier 2016. ■

#### Animateurs



Marcel RONCIN, AFTI  
jusqu'au 31 décembre 2015



Pierre COLLADON  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES  
à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016

#### Membres

- AFEP  
Odile de BROSSES
- AGENCE FRANCE TRÉSOR  
Diana LAITHIER
- AMAFI  
Emmanuel de FOURNOUX
- AMF  
Michel DEGRYSE
- ANSA  
Pierre MARSAL  
Christian SCHRICKE  
Jean-Paul VALUET
- AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS  
Christel DUCAY
- BANQUE DE FRANCE  
Anne-Dominique DUBOIS  
Philippe SELWA
- BNP PARIBAS  
Stanislas TEYSSIER  
d'ORFEUIL
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES  
Fredéric BECK  
Marc TIBI
- BPCE  
Alain GONNIN
- CACEIS  
Sandrine CORDELIER  
Daniel PASCAUD  
Samuel RONFARD  
Francoise SEIVE  
Sylvie VERNER GRUOT
- CACEIS CORPORATE TRUST  
Lionel BARTHÉLÉMY  
Nathalie HEYER
- CFONB  
Maria DE SOUSA
- CM-CIC TITRES  
Jean-Philippe GRIMA
- CRÉDIT AGRICOLE TITRES  
Dominique DE WIT
- EURONEXT PARIS  
Éric BEY
- LCH.CLEARNET SA  
Anne MAIRESSE  
Pierre-Dominique RENARD
- LCL  
Xavier BONNERU
- NATIXIS  
Carine ANDRÉ  
Marc CATTELIN  
Evelyne OZOUF
- PROCAPITAL  
Romain GELÉ
- SIX FINANCIAL INFORMATION  
Hugues GARCIA  
Alain GAUTIER  
Karl LANDOLT
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES  
Alain FURET
- SWIFT  
Jean Loup FABBRO



## SOUS-GROUPE

# Adaptation des Pratiques de Marché à T2S

La mise en œuvre de T2S dans la zone ESES, ainsi que les évolutions des services et fonctionnalités du CSD imposent à la Place française d'adapter certaines pratiques de marché, afin d'assurer un fonctionnement optimal dans un monde post-T2S.

L'AFTI a ainsi décidé de créer un sous-groupe de travail dédié issu du Groupe de Liaison France : le groupe d'Adaptation des Pratiques de Marché à T2S (GAPM).

Le GAPM a vocation à :

- recenser et détailler les pratiques de marché impactées dans le cadre de la mise en œuvre de T2S sur le marché français, avec un objectif d'exhaustivité,
- émettre des recommandations sur les différentes solutions de réponses aux problèmes identifiés,
- proposer, le cas échéant, une nouvelle pratique de marché post-mise en œuvre de T2S sur le marché français,
- assurer la diffusion des nouvelles pratiques auprès des établissements intervenant sur la Place française,
- accompagner la mise en œuvre au sein des établissements de la place.

Le GAPM s'appuie sur les analyses réalisées par les autres groupes de travail de l'AFTI. Il s'assure de l'intervention régulière de spécialistes de nature à faciliter la compréhension des impacts sur les pratiques de marché existantes. À cet égard, il entretient des relations étroites avec les infrastructures de Place (Euroclear France, LCH.Clearnet SA) et la Banque de France. ■



### Animateur

Marc TIBI  
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

### Membres

- **BANQUE DE FRANCE**  
Chantal FAURE, Gilles MARY,  
Aline MÉLÉARD
- **BARCLAYS**  
Sylvie ASSELIN
- **BNP PARIBAS**  
Patrice BRAULOTTE, Amélie ZARSKÉ
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
Virginie de SOULTRAIT
- **CACEIS**  
Brice MARRAUD, Muriel MATHIEU,  
Sylvie VERNET GRUOT
- **CITIGROUP**  
Bernard BALADA
- **CM-CIC-TITRES**  
Jean-Philippe GRIMA,  
Luba GUEORGUEVA
- **CRÉDIT AGRICOLE CIB**  
Xavier VIGNEAU
- **DEUTSCHE BANK**  
Amélie DROMAIN, Marc SAFA
- **DTCC**  
Elena GAÉTINI
- **EUROCLEAR FRANCE**  
Mathilde JOANNET, Dan TOLÉDANO
- **EURONEXT PARIS**  
Éric BEY, Marie-Claire PLAUD
- **LCH.CLEARNET SA**  
Anne MAIRESSE
- **NATIXIS**  
Jean-Christian AUBERT, Odile BANBUCK,  
Frédéric PLANET
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**  
Corinne AUDRAIN, Sylvie BONDUELLE,  
Pierre COLLADON, Morgane SÉVENO

# Règlement/livraison & compensation

## SOUS-GROUPE

## Market Data Management

Le sous-groupe Market Data Management a pour mission de traiter l'ensemble des problématiques liées aux données de marché, dont :

- l'impact de l'évolution des normes,
- les services proposés par les fournisseurs de données,
- l'impact des réglementations sur les Market Data.

### En 2015, les principaux thèmes traités ont été :

l'actualité des fournisseurs de données et de leurs services. À ce titre, de nombreux échanges avec un des principaux fournisseurs de données pour nos métiers ont été menés.

Ils ont correspondu :

- au suivi de la prestation PGD. Cela comprend notamment la veille de Place, la mesure des risques par rapport aux projets de Place, et le suivi des nouveautés et améliorations

- à l'expression par le sous-groupe des souhaits de priorisations en matière de développement

- à l'analyse des annonces et développements liés à la mise en œuvre de H2D/HDR, T2S, la section 871M et MIFID II.

### Solvency II :

Le groupe de travail a poursuivi sa veille sur les offres Solvency II incluant les agences de notation, en matière de transparence, d'enrichissement et de distribution des données. Une initiative de rapprochement avec le groupe de travail sur les données financières de l'AFG sur ces sujets communs sera menée en 2016.

### Carnet d'ordres :

L'initiative de ces travaux est née d'un risque de place identifié, à savoir que très peu de fournisseurs sont actuellement en mesure de proposer une prestation adaptée. Dans un premier temps, le sous-groupe Market Data Management a défini une liste des

champs considérés comme nécessaires à un carnet d'ordres pour nos métiers. Deux fournisseurs ont fait part de leur intérêt pour préparer cette prestation.

### Sollicitation du sous-groupe :

Le sous-groupe a été sollicité par le groupe Conservation afin de mener une réflexion en ce qui concerne l'enrichissement des données financières liées à la nouvelle directive MIFID II.

### Présentations de fournisseurs ou sociétés de conseil :

- Mai 2015 :

Thomson Reuters a présenté son offre de service sur son organisation, le contrôle de qualité de ses données et sa couverture.

- Octobre 2015 :

Six Financial est intervenu auprès du groupe de travail sur l'état d'avancement de l'offre T2S, sur les réflexions en cours sur MIFID II avec une première liste de champs identifiés et sur un retour sur la section 871M. ■



### Animateur

Bertrand MALEFANT, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

### Membres

- **BANQUE DE FRANCE**  
Valérie BOUR  
Jean Michel RENOTON  
Michel TAILLIEZ
- **BNP PARIBAS**  
Jean-Claude DANIEL
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
David ALEMANNI  
Gabriel LEBOVITCH  
Jean-Eudes MANFROY
- **CACEIS**  
Isabelle FAVRE  
Éric OGER
- **CM-CIC**  
Christine BOUTON
- **CM CIC-Titres**  
Virginie BELLINI  
Laurent DIXNEUF  
Soazig LEGRAND
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**  
Thierry COATARMANAC'H  
Marc EYER
- **EDMOND de ROTHSCHILD (France)**  
Cedrick EMMENECKER
- **EURO SECURITIES PARTNERS**  
Dorothee CHAMPOMIER  
Louiza RICHER
- **EUROCLEAR FRANCE**  
Stéphanie LERMUSIAUX
- **LCH.CLEARNET SA**  
François DOMERGUE
- **NATIXIS**  
Jean-Christian AUBERT  
Violaine KIEFFER  
Pierre LOYER
- **PROCAPITAL**  
Erwan GEFFROY
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
Véronique GILANTON  
Sonia POUPON  
Josette RUGANI
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**  
Thierry LANDRE

## SOUS-GROUPE

# Market Implementation Group

Le MIG France (Market Implementation Group) est un sous-groupe de travail du groupe Conservation de l'AFTI. Il coordonne les efforts du marché français pour mettre en œuvre les standards européens en matière de traitement des opérations sur titres (OST) et des assemblées générales. Ses travaux s'inscrivent dans le cadre de la levée de la barrière 3 du rapport Giovannini, qui vise à réduire les différences nationales constatées dans ces deux domaines.

Groupe transversal par essence, il réunit autour d'un même objectif des représentants de l'ensemble de l'industrie des titres. Il entretient un lien étroit avec la Fédération Bancaire Européenne, les groupes de travail

européens et les instances communautaires qui suivent la mise en œuvre des standards de l'industrie sur ces thèmes.

L'année 2015 a permis de poursuivre les travaux sur les aspects suivants :

- Mise à jour et enrichissement des rapports d'analyse d'écart du marché français (Gap Analysis) par rapport aux standards européens à appliquer sur les OST. Ces rapports sont diffusés au T2S Corporate Action Sub Group et à l'European MIG.
- Assemblées générales : ont été notamment étudiées les modalités de diffusion des flux d'échanges relatifs aux traitements

des assemblées générales dans le cadre des standards européens et de l'orientation vers la norme ISO 20022. Un rapport d'analyse d'écart spécifique est également produit et diffusé à l'Européen MIG.

- Préparation et participation aux European MIG et organisation d'un MIG de la zone ESES à Paris durant l'été 2015.
- Poursuite des travaux entrepris avec le CAJWG (Corporate Action Joint Working Group) et le JWGGM (Joint Working Group on General Meeting Group) dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des standards. ■



### Animateur

Pierre COLLADON, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

### Membres

- AFEP  
Odile de BROSSE
- ANSA  
Pierre MARSAL
- BANQUE DE FRANCE  
Hervé ANGEBAUD  
Aline MÉLÉARD
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES  
Natacha DEZERT  
Franck MICHOT
- CACEIS  
Daniel PASCAUD
- Sylvie VERNET GRUOT
- CM-CIC TITRES  
Jean-Philippe GRIMA  
Luba GUEORGUEVA
- CRÉDIT AGRICOLE TITRES  
Dominique DE WIT  
Florence FETILLEUX  
Sébastien FRÉMAUX
- DEUTSCHE BANK  
Amélie DROMAIN
- EUROCLEAR FRANCE  
Sandra ABOUTBOUL  
Thomas BRIAN
- Caroline DEROCLE  
Gaëlle LE BOHEC
- EURONEXT PARIS  
Éric BEY
- LCH.CLEARNET SA  
Anne MAIRESSE
- NATIXIS  
Jean-Christian AUBERT  
Odile BANBUCK

# Règlement/livraison & compensation

## AMPHI

### T2S: quels atouts pour la Place de Paris ?

11 mars 2015

En partenariat avec la FBF.

L'achèvement du marché unique des capitaux passe notamment par les infrastructures dont les évolutions préparent souvent la migration de l'ensemble de l'industrie financière.

À l'évidence, Target 2 Securities, infrastructure pensée et organisée à l'échelle européenne et projet d'une ampleur sans précédent, va entraîner des conséquences pratiques considérables pour l'ensemble des acteurs qui animent le post-marché.

C'est avant tout une migration technique qui va se traduire par la mise en place d'une plateforme commune de règlement/livraison pour la zone euro. Elle représente aussi une étape vers la rationalisation des structures du post-marché. Elle peut également être un catalyseur pour des remises en cause en termes d'organisation et de stratégie de développement, aussi bien en ce qui concerne les CSDs que les Teneurs de Comptes Conservateurs.

La première vague T2S est prévue pour le 22 juin prochain, c'est-à-dire très rapidement désormais, un moment privilégié pour s'interroger sur la vision de la Place de Paris et sur ses atouts alors que ce grand projet va voir le jour.

L'AFTI a réuni à cette occasion les meilleurs experts français du dossier, aux côtés de représentants de la BCE et de la Direction générale du Trésor. ■

## PETIT-DÉJEUNER

### La transposition des standards européens d'OST: de Stream V à Stream VI

14 avril 2015

En partenariat avec OTC Groupe Onepoint.

La mise en production du Stream V devrait intervenir le 28 mars prochain. Elle concernera les OST sans option. Il s'ensuivra une longue période (18 mois) avant le franchissement de la dernière

étape: les opérations électives, prévue pour septembre 2016.

Comment se sera déroulée l'étape Stream V ?

Comment la Place va-t-elle utiliser le délai,

en réalité assez court, avant Stream VI, sachant qu'entre-temps deux migrations sur T2S auront été mises en œuvre ? ■

## PETIT-DÉJEUNER

### T2S, le coup d'envoi

21 octobre 2015

En partenariat avec CAPCO.

Longtemps espérée, minutieusement préparée depuis sept ans, la plateforme Target 2 Securities est opérationnelle depuis cet été.

Ce n'est certes pas le premier projet paneuropéen à voir le jour, mais c'est certainement le plus structurant pour l'industrie financière européenne.

Prouesse technique, T2S est aussi le résultat d'un management efficace conduit par l'Eurosystème à qui l'on doit déjà Target 2 et auquel ont activement participé des experts, représentants du post-marché.

Quatre mois après son lancement, il est temps de faire un état des lieux de ce démarrage, et de confronter les expériences.

La Place de Paris est déjà tournée vers sa propre migration, qui interviendra en 2016. Pour ce faire, elle a mis en place un Comité de coordination national T2S dès 2013. Dans ce cadre, la Banque de France et Euroclear suivent l'avancement de l'ensemble des acteurs. Une évaluation du niveau de cette préparation a été présentée en séance. ■








# Services aux émetteurs





**L**es services aux émetteurs concernent les activités liées à la vie du capital social ou de la dette des personnes morales. Ils regroupent le conseil et le montage d'opérations, la tenue du compte émission et du registre nominatif, la centralisation et la gestion des assemblées générales d'actionnaires et des OST, ainsi que certaines prestations assurées dans le cadre de l'actionnariat salarié.

L'AFTI collabore activement à la mise en œuvre européenne des standards liés à la levée des « Barrières Giovannini », dont, au premier chef, les procédures liées au traitement des assemblées générales.

Elle a accueilli favorablement la directive sur l'exercice de certains droits des actionnaires des sociétés cotées.

Le droit de vote des actionnaires est un enjeu majeur du métier des services aux émetteurs. À cet égard, l'AFTI promeut une harmonisation européenne qui prenne en compte les exigences de forte sécurisation qui caractérisent aujourd'hui les assemblées générales d'actionnaires françaises, avec un fort pouvoir délibérant et un système de vote dématérialisé.

Dans ce cadre, l'AFTI a servi de catalyseur pour l'émergence, et continue à accompagner le développement du dispositif de vote par Internet pré-assemblée (VOTACCESS) qui propose une plateforme de collecte de votes dématérialisés.

Parce qu'ils sont tout aussi structurants pour les opérations de nos membres et partenaires, l'AFTI est également fortement mobilisée sur les projets de refonte des standards européens sur les OST qui se concrétisent progressivement.



# Services aux émetteurs

## GROUPE DE TRAVAIL

### Émetteurs

En 2015, les travaux du groupe Émetteurs ont porté principalement sur l'harmonisation des OST dans le cadre de la mise en œuvre des standards européens HDD/HDR, avec la première phase du projet, le « Stream V », qui porte essentiellement sur l'automatisation des OST obligatoires. À noter également qu'en mars 2015, la généralisation du paiement direct est devenue effective. La préparation de ces deux projets a correspondu à une forte mobilisation des acteurs concernés. Le bilan de la bascule a été l'occasion de préparer un retour d'expérience concernant les bonnes pratiques à adopter notamment dans la perspective des prochains projets de Place. Un travail important de conduite du changement à destination des parties prenantes AFTI, mais également des CIB et des associations d'émetteurs (ANSA, AFEP) a été réalisé au travers notamment de la rédaction d'un document détaillé de communication et de réunions spécifiques.

La phase de mise en œuvre de Target 2 Securities a conduit à définir de nouvelles pratiques de marché au niveau français et européen, notamment en matière de traitement du nominatif, des OST et des transferts de portefeuilles.

En ce qui concerne le nominatif, le groupe Émetteurs a concentré ses travaux sur la possibilité de mettre en place des évolutions fonctionnelles telles que la gestion des comptes joints dans les registres ainsi que sur des réflexions plus prospectives concernant l'opportunité de modifier le suivi des avantages liés à la durée de détention. C'est ainsi que dans le souci de mieux répondre aux attentes de certains actionnaires étrangers concernant les droits de vote double, des réflexions ont été menées pour améliorer la connaissance de la durée de détention des titres.

Concernant les assemblées générales, dans le cadre de VOTACCESS, la définition du processus cible des relations avec les Proxys permettant de collecter les votes des institutionnels a été finalisée. D'autres travaux ont porté sur des réflexions ayant pour objectif de développer l'attractivité du TPI pour les émetteurs, avec l'évolution de la filière TPI (ajout des adresses mail) et son élargissement au périmètre des fonds.

L'AFTI, en concertation avec les autres associations de Place (ANSA, AFEP, MEDEF) a participé aux réflexions visant à adapter des procédures et dispositions régulant des sujets tels : les cartes d'admission, la convocation électronique et la signature

électronique de la feuille de présence.

L'environnement réglementaire a bien évidemment été pris en compte. À ce titre, doivent être mentionnées le projet européen de directive droits des actionnaires ainsi que la « Loi Eckert » relative aux comptes en déshérence, et son application au périmètre du nominatif pur.

Les problématiques liées à la fiscalité sont restées un sujet important avec notamment sa composante internationale (ex : les gains de traitement des revenus de source US sur produits dérivés, harmonisation internationale du reporting TRACE); En ce qui concerne la réglementation FATCA, le groupe a obtenu confirmation du fait que les titres nominatifs purs des émetteurs de type Corporate et sociétés financières hors fonds, seront hors du champ d'application.

Le groupe a également analysé les conditions de mise en œuvre date à date pour le suivi des plus-values et les reportings IFU (qualité des données).

Avec le groupe Formation, un projet d'étude relatif aux enjeux des émetteurs lors de l'introduction en Bourse a été initié avec l'Université de Caen et devrait aboutir à horizon juillet 2016.



#### Animatrice

Sylvie VERNET GRUOT, CACEIS

#### Membres

- AIR LIQUIDE  
Didier HENRIOT
- BNP PARIBAS  
Stanislas TEYSSIER  
d'ORFEUIL
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES  
Sébastien COURTELLEMONT  
Pascal LECLERC
- CACEIS CORPORATE TRUST  
Corinne BRAND  
Nathalie HEYER  
Jean-Luc MENNESSON
- CM-CIC TITRES  
Christophe DURAND
- EUROCLEAR FRANCE  
Laëtitia COLOMBANI
- EURONEXT PARIS  
Éric BEY  
Constantin KANTADERIS
- LA BANQUE POSTALE  
Thierry VIAROUGE
- NATIXIS  
Odile BANBUCK
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES  
Pierre COLLADON  
Martine GUILLET  
Richard ROGER

## SOUS-GROUPE

# Experts OST

**E**n 2015, les travaux du sous-groupe Experts OST ont naturellement porté en tout premier lieu sur l'harmonisation des OST au travers de son implication dans le projet de Place dédié aux OST qui a pour objet la mise en œuvre des standards européens HDD/HDR. Les efforts déployés en 2014 et début 2015 se sont concrétisés avec le lancement en mars de la première phase du projet, le Stream V, qui a correspondu essentiellement à l'automatisation des OST obligatoires, démarrage couplé avec la généralisation du paiement direct.

La préparation de ces deux projets a demandé une très forte mobilisation des équipes des acteurs concernés, tenus de compte Retail, comme Institutionnels et Mandataires d'émetteurs, afin de finaliser les travaux d'analyse, mener les développements et adaptations des systèmes d'information, préparer et réaliser les tests indispensables avant tout démarrage.

Le sous-groupe Experts OST a anticipé la seconde phase du projet (Stream VI) et a produit les cahiers des charges et expressions de besoin correspondant, notamment, aux OST électives. À noter que ces travaux intègrent une modification notable pour le marché, à savoir l'utilisation de messages ISO.

Dans cet esprit, un important investissement en termes de conduite du changement à destination des parties prenantes AFTI mais également des banques d'investissement et des associations d'émetteurs (ANSA, AFEP) a été réalisé au travers notamment de la rédaction de documents de communication, dans la perspective de ces évolutions.

### Perspectives pour 2016:

Une attention particulière sera consacrée aux travaux de préparation de la migration sur la plateforme T2S prévue en septembre pour laquelle des tests spécifiques aux OST sont prévus; ainsi qu'à la préparation des travaux restant à mener sur la seconde phase du projet HDD/HDR, le Stream VI dont le calendrier est en cours d'analyse et ne devrait pas aboutir avant 2017.

De même, le sous-groupe Experts OST souhaitera, une fois validé par l'observatoire la Fiscalité, publier un document (régulièrement mis à jour) visant à préciser la fiscalité applicable à chaque catégorie d'OST. ■

### Perspectives pour 2016:

Une attention particulière sera consacrée aux travaux de préparation de la migration d'Euroclear sur la plateforme T2S en septembre, ainsi qu'à ceux relatifs à la seconde phase du projet HDD/HDR, « Stream VI ».

Dans la perspective de l'adoption par le marché français des standards européens et de la norme ISO 20022 pour les assemblées générales, avec pour objectif la campagne 2017, un travail important d'analyse de la norme a été entrepris afin d'évaluer son impact sur les processus actuels. Ces constats seront partagés en 2016 avec nos partenaires européens.

Enfin, le groupe Émetteurs portera en 2016 une attention particulière aux impacts de MIF II et de la future directive Droit des actionnaires sur le métier émetteurs. ■



### Animatrice

Sylvie VERNET GRUOT, CACEIS

### Membres

- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
Laurent CANASTA DA SILVA, Bruno CHARPENNE, Sébastien COURTELMONT, Marylène COUTROT, Natacha DEZERT, Calista DOUCET, Maïté GRANCLERE, Muriel GRASSET, Pascal LECLERC, Frédéric LÉON, Céline MAUCHRETIEN, Florence VAPPÉREAU, Valérie VAUDEL
- **CACEIS**  
Pascal BANCE, Philippe BOISVIEUX, Carine JULIO, Evelyne LEFORT, Célia MELUL, Jean-Luc MENNESSON, David PASQUALE, Samuel RONFARD
- **CITIBANK INTERNATIONAL PLC**  
Alexandra ROCHE
- **CM-CIC TITRES**  
Martine CLAUDEL, Christophe DURAND, Luba GUEORGUEVA
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**  
Maud BLANCHET, Sébastien FRÉMAUX
- **EURO SECURITIES PARTNERS**  
Btissam BOUAYAD, Olivier BYL-DUPUICH, Louiza RICHER
- **EUROCLEAR FRANCE**  
Laurence ABERGEL, Sandra ABOUTBOUL, Thomas BRIAN, Nadine TARDIVEL, Sonia VIDAL
- **EURONEXT PARIS**  
Éric BEY, Constantin KANTARIDIS
- **LA BANQUE POSTALE**  
Serge MAREIX
- **LCH.CLEARNET SA**  
Anne MAIRESSE
- **NATIXIS**  
Jean-Christian AUBERT, Odile BANBUCK, Dominique MARIE
- **ODDO & CIE**  
Ingrid BUDET
- **OTC GROUPE ONE POINT**  
Olivier PIERRE
- **SIX FINANCIAL**  
Alain GAUTIER, Bruno HUET
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**  
Pierre COLLADON, Ayméric de THOURY, Odile GUERRIER CALAS, Martine GUILLET, Angélique LANNES, Jean-Pierre STEPHAN

# Services aux émetteurs

## Conseil scientifique VOTACCESS

**2015** a été un exercice de consolidation pour VOTACCESS après trois années de forte croissance.

Une cinquantaine de sociétés sont désormais membres de VOTACCESS, 250 000 votes ont été collectés cette année et 77 % de ceux-ci l'ont été par voie électronique, le reliquat représentant la numérisation par les Teneurs de Comptes Conservateurs. Tous ces chiffres établissent de nouveaux records.

Par ailleurs, l'opérateur de VOTACCESS a développé une offre spécifique à l'atten-

tion des TCC de petite taille (VOTACCESS Connect).

La Place française a bien avancé en ce qui concerne la déclinaison de la norme 20022, norme ISO, qui sera utilisée dans les échanges internationaux. Les travaux ont concerné :

- les messages d'annonces pour les assemblées générales, avec pour objectif une entrée en vigueur en 2017,
- les messages de votes, qui seront proposés aux sociétés de proxy en 2016.

Le Conseil a également exploré les pistes suivantes afin de contribuer à la poursuite

de la montée en charge de VOTACCESS :

- développer la communication : grâce à des supports de présentation régulièrement mis à jour, une information ciblée auprès des sociétés émettrices, en utilisant différents vecteurs (presse spécialisée, événements professionnels tels que la remise du « Grand Prix de l'AG »), et mieux diffuser la labellisation de VOTACCESS par Finance Innovation,
- attirer des émetteurs de taille plus réduite qui hésitent encore à s'engager,
- généraliser la possibilité pour les Investisseurs institutionnels d'avoir accès à VOTACCESS,
- supprimer l'obligation d'un accord pré-



Marcel RONCIN, AFTI  
jusqu'au 31 décembre 2015



Éric de GAY de NEXON  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES  
à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016



Christian SCHRICKE  
ANSA

### Animateurs

#### Membres

- **AFEP**  
Odile de BROSSES
- **AFG**  
Pierre BOLLON  
Valentine BONNET
- **AIR LIQUIDE**  
Patrick RENARD
- **ANSA**  
Jean-Paul VALUET
- **APAI**  
Hervé CHEFDEVILLE
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
Pierre JOND  
Marc YOUNES
- **CACEIS**  
Sylvie VERNET GRUOT
- **CM-CIC TITRES**  
Jean-Philippe GRIMA
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**  
Dominique DE WIT
- **ENGIE**  
Brigitte ROESER-HERLIN
- **FEDERATION DES ASSOCIATIONS D'ACTIONNAIRES SALARIES ET ANCIENS SALARIES**  
Serge BLANC
- **FEDERATION FRANCAISE DES CLUB D'INVESTISSEMENT**  
Aldo SICURANI
- **FONDS DE RESERVE POUR LES RETRAITES**  
Anne-Marie JOURDAN
- **MEDEF**  
Isabelle TRÉMEAU
- **MIDDLENEXT**  
Caroline WEBER
- **NATIXIS**  
Marc CATTELIN
- **PARIS EUROPLACE**  
Arnaud de BRESSON
- **SANOFI**  
Olivia GUILLAUME
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**  
Pierre COLLADON  
Richard ROGER
- **SUEZ-ENVIRONNEMENT**  
Diane GALBE
- **TOTAL**  
Charles PARIS de BOLLARDIÈRE
- **UNIVERSITE PARIS 1**  
Jean-Jacques DAIGRE
- **UNIVERSITE PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE**  
Michel BOUTILLIER
- **VIVENDI**  
François BISIAUX



alable de l'actionnaire inscrit au nominatif pour le convoquer sous forme électronique,

- poursuivre les échanges avec les sociétés de proxy dans l'objectif de dématérialiser les traitements à l'international et élargir ainsi l'usage de VOTACCESS hors des frontières françaises.

Le Conseil Scientifique VOTACCESS se tient par ailleurs étroitement informé des travaux européens (General Meeting Standards) au sein desquels la France est souvent présentée comme un modèle.

Il fait enfin régulièrement le point sur les évolutions législatives et réglementaires (révision de la directive sur les droits des actionnaires, Loi Florange sur le droit de vote double, CMU...).

Marcel Roncin, co-animateur du Conseil Scientifique de VOTACCESS avec Christian Schricke, sera remplacé début 2016 par Éric de Gay de Nexon. ■

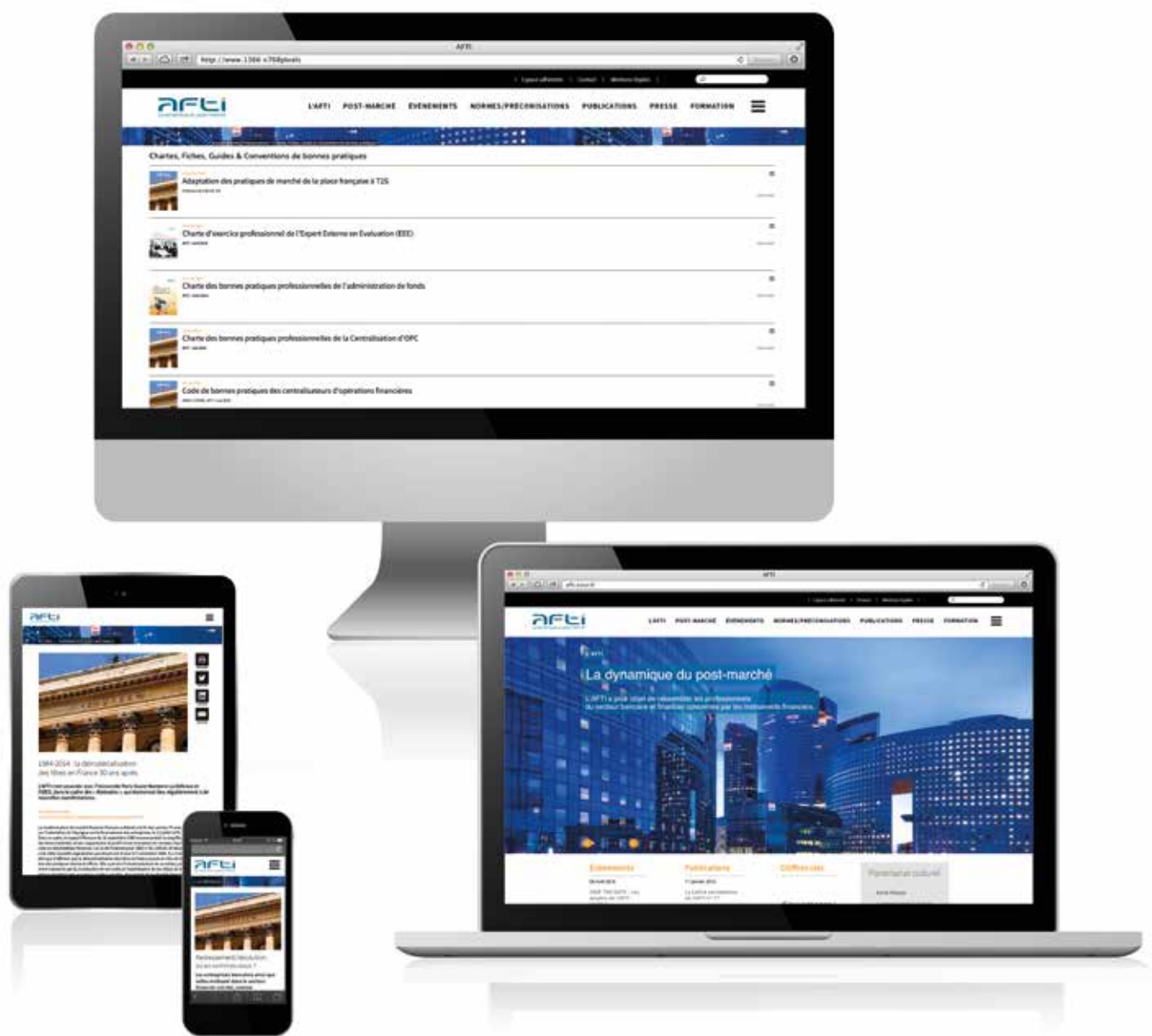




# Activités transversales

# Un nouveau site

2015 aura été l'année de la modernisation du site Internet de l'AFTI: nouveau design, site responsive favorisant son référencement, fonctions de l'extranet améliorées, création d'espaces collaboratifs...





## Animateurs



Marcel RONCIN, AFTI  
jusqu'au 31 décembre 2015



Éric DÉROBERT, CACEIS  
à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016

## Membres

- AFTI  
Isabelle DECIRON
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES  
Françoise ERNST
- CRÉDIT AGRICOLE TITRES  
Sylvie RENEAU
- EUROCLEAR FRANCE  
Éric DUFLOT
- LCH.CLEARNET SA  
Leila AISSIOUENE
- NATIXIS  
Christine DURAND
- STATE STREET BANQUE S.A.  
Joëlle ÉKOULÉ-TEMATIO

Invité  
Bruno DOUVRY

## GROUPE DE TRAVAIL

# Communication

**A**nnée charnière, 2015 l'a été à plus d'un titre pour le groupe Communication :

C'est avant tout l'année des 25 ans de l'AFTI. Cet anniversaire a été célébré par média interposé, avec la publication à l'automne d'une revue : Le post-marché en France – Actualité et devenir, agrémentée de témoignages, et présentant les diverses activités de notre association ainsi que ses chiffres-clés. Notre revue rappelle une centaine de dates remarquables qui ont jalonné nos 25 ans d'existence. La dernière partie est consacrée à une étude des courants qui traversent le post-marché à l'issue de la crise financière et présente les thèmes qui forgeront l'avenir de nos métiers. Ce document manquait dans notre bibliothèque. La voici pourvue.

Une nouvelle plaquette illustrative de nos activités a vu le jour cet automne. Par ailleurs, nous avons produit les numéros 15, 16 et 17 de la lettre européenne de l'AFTI.

Autre projet d'envergure, la refondation du site internet de l'AFTI.

Le nouveau site est opérationnel depuis janvier 2016. Nous avons souhaité bénéficier des dernières technologies, et de la souplesse qu'offrent les plus récentes évolutions afin de rendre notre site web plus attractif pour nos membres (automatisation

des demandes de mots de passe, accès des membres des groupes de travail et observatoires aux travaux des autres groupes de travail et observatoires...).

Nous avons également créé un espace collaboratif. La partie publique du site, a été revue afin de mettre à la disposition de tous l'ensemble de nos revues (spécial petit-déjeuner et amphi, lettre européenne...) ainsi que les guides, conventions et chartes que les groupes de travail produisent chaque année.

Le contrat liant l'AFTI à Charles Sauvat arrivant à échéance fin 2015, nous avons procédé à la sélection d'un nouvel artiste pour accompagner l'AFTI. Un photographe a été retenu, Germain Plouvier, spécialiste des paysages urbains nocturnes. Son œuvre est puissante et fait la part belle au métal. Elle habille la première de couverture du rapport annuel 2015, ainsi que nos autres supports médias (kakémonos, slides, comptes rendus de réunions, spécial amphi et petit-déjeuner...).

Enfin, Marcel Roncin a cédé en fin d'année son siège d'animateur du groupe Communication à Éric Dérobert, nouveau Président de l'AFTI. ■

## GROUPE DE TRAVAIL

# Formation

Une des missions que s'est donnée l'AFTI est de coopérer avec les écoles et les universités qui forment des étudiants aux métiers du post-marché.

Cette alliance du monde professionnel et du monde de l'enseignement vise à renforcer la filière post-marché, avec les objectifs suivants :

- faciliter les relations entre les étudiants, les enseignants et les professionnels
- accompagner les nouvelles générations dans leur connaissance du secteur du post-marché et leur découverte de ses métiers
- adapter les modules d'enseignements au contexte du post-marché et à son évolution
- coordonner les différentes interventions et actions des professionnels dans le cadre de la formation
- Réaliser des travaux d'études sur le secteur du post-marché.

Ainsi, le groupe Formation de l'AFTI collabore et entretient une relation de proximité avec huit établissements.

Les membres du groupe Formation sont des experts métiers et des responsables de ressources humaines. Ils apportent leur soutien et leurs connaissances aux écoles et universités. Ils participent activement aux événements organisés tout au long de l'année : rencontres avec les étudiants, journées portes ouvertes, forums...

L'année 2015 fut marquée par la signature de conventions de partenariat avec six écoles et universités. Symbole fort de l'engagement des parties, la convention permet de formaliser les modalités et l'organisation de la relation.

Un séminaire a été organisé en juin 2015, au cours duquel les représentants des établissements partenaires de l'AFTI ont pu échanger avec les professionnels autour de deux grands thèmes d'actualité : le management interculturel et la digitalisation.

Pour 2016, le groupe Formation a souhaité innover en sélectionnant, puis en propo-

sant trois thèmes pour autant de dossiers d'études liés aux activités du post-marché :

- Quels sont les enjeux pour un émetteur lors d'une introduction en bourse ?
- Quelles sont les associations professionnelles du post-marché et leurs missions ?
- Comment les nouvelles technologies influenceront les métiers du post-marché ?

Ces études ont été confiées à des groupes d'étudiants volontaires, dans le cadre de leur cursus de formation. Le groupe Formation envisage de proposer une restitution de ces travaux lors du séminaire Formation AFTI 2016. ■



### Animateur

Alain GONNIN, BPCE

### Membres

- AFG FORMATION  
Véronique MORSALINE
- AMAFI  
Alexandra LEMAY-COULON
- BNP PARIBAS  
Stanislas TEYSSIER  
d'ORFEUIL
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES  
Véronique GONTIER
- CACEIS  
Anne-Marie MULLER
- LCH.CLEARNET SA  
Isabelle THOMAS
- NATIXIS  
Odile BANBUCK  
Bertrand RIMBAULT
- PROCAPITAL  
Sandrine SORHOLUS
- RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA  
Claudine BRUN-GUILLOUX  
Myriam MEYER
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES  
Alain ROCHER
- STATE STREET BANQUE S.A.  
Caroline LABORCZY  
Marie-Noëlle POINTARD



## Animateur

Marc TIBI  
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

## Membres

- **BANQUE DE FRANCE**  
Elisabeth DEVYS
- **CACEIS**  
Daniel PASCAUD
- **CM-CIC TITRES**  
Jean-Philippe GRIMA
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**  
Dominique DE WIT
- **EUROCLEAR FRANCE**  
Sébastien SÉAILLES
- **EURONEXT PARIS**  
Éric BEY  
Axel PAILLEAU
- **LCH.CLEARNET SA**  
Pierre-Dominique RENARD
- **NATIXIS**  
Odile BANBUCK
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**  
Pierre COLLADON  
Éric de GAY de NEXON
- **STET**  
Sandra BENISTY

## GROUPE TRANSVERSAL

# Comité de Planification des Projets de Place

Ce groupe, créé sous l'impulsion de l'AFTI, de l'AMAFI, d'Euroclear France, d'Euronext et de LCH.Clearnet SA, le Comité de Planification des Projets de Place (C3P), a poursuivi ses travaux au cours de l'année 2015 afin d'offrir à tous les acteurs de marché et de post-marché une vision consolidée et partagée de l'ensemble des projets qui les concernent.

Les représentants bancaires et d'associations professionnelles, d'entreprises de marché, d'infrastructures de paiement et de la Banque de France qui composent le C3P se réunissent trimestriellement afin d'assurer la cohérence, la planification et la régulation des projets de la Place.

Chacun des projets suivis dans le cadre du C3P fait l'objet d'une fiche technique maintenue par le référent associé. Un comité technique préalable est organisé afin de préparer chaque comité plénier, il permet de s'assurer de la mise à jour des fiches techniques et d'échanger sur les principaux sujets à porter à l'ordre du jour. Les projets réglementaires font également l'objet d'une veille active.

Un macroplanning offre une vision globale et consolidée des principales échéances de l'ensemble des travaux et permet d'identifier rapidement les éventuelles alertes liées aux interdépendances entre projets, notamment dans le cas du décalage de l'un

d'entre eux.

Compte tenu du caractère transversal du groupe C3P, les principaux livrables sont partagés avec l'ensemble des groupes de travail.

Le C3P a donc pour principaux objectifs de :

- Donner une vision générale et consolidée de l'ensemble des projets (via le macroplanning mais également via les comptes rendus des comités pléniers qui sont désormais partagés avec l'ensemble des groupes de travail).
- Assurer la régulation des projets en en contrôlant l'articulation et en en formulant les recommandations nécessaires pour éviter ou lever les contentieux.
- Mettre en évidence les projets présents sur le chemin complexe de transformation de la Place.
- Mieux légitimer les projets de Place liés aux activités de marché et de post-marché et identifier les donneurs d'ordres et les échéances de ces projets.
- Assurer une large communication du macroplanning à l'ensemble de la Place notamment via les sites Internet des participants. ■



## GROUPE TRANSVERSAL MIF II/MIFIR

Les principaux objectifs du Groupe MIF II sont, d'une part, de contribuer aux consultations et sollicitations en vue de la finalisation des textes réglementaires et, d'autre part, d'aider à la prise en compte par les acteurs de la nature des chantiers à mener à bien pour s'adapter aux exigences de la directive.

Le Groupe s'est tout particulièrement mobilisé sur le thème de la protection des investisseurs. Il a également collaboré avec l'AMAFI, sur les thèmes « Marchés », dont celui du reporting des transactions.

Le groupe a contribué aux consultations de l'ESMA sur les ITS/RTS.

Ces positions ont fait l'objet d'échanges avec l'AMF et la Direction Générale du Trésor. Parallèlement, l'AFTI a répondu aux sollicitations dans le cadre de la transposition en droit national.

En 2016, quelle que soit la décision définitive des autorités européennes en ce qui concerne les modalités et la date définitive d'application de la directive, le Groupe MIF II poursuivra ses travaux en lien étroit avec l'AMF et les autres associations professionnelles. Il est d'ores et déjà mobilisé sur la préparation de l'analyse des futurs textes, dits de niveau III. Il a par ailleurs programmé l'élaboration d'un document didactique d'aide à la mise en œuvre de la directive MIF II et ses textes associés. ■

### Animatrices



Karima LACHGAR, AFTI  
jusqu'au 31 décembre 2015



Stéphanie SAINT-PÉ, AFTI  
à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016

### Membres

- **AFTI**  
Anne LANDIER-JUGLAR
- **AMAFI**  
Emmanuel de FOURNOUX , Victor MAURIN
- **BNP PARIBAS**  
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
Maya AUGUSTYN , Laurence CARON-HABIB,  
Virginie de SOULTRAIT , Marc TIBI
- **CACEIS**  
Nathalie POUX GUILLAUME
- **CM-CIC**  
Pascal SIONNEAU
- **COFOGRABEF INTERNATIONAL**  
Chantal ARAGON
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**  
Dominique DE WIT
- **HSBC FRANCE**  
Claire GRISELLE
- **NATIXIS**  
Frédéric LOMBARD
- **PWC**  
Marc RIPAULT
- **RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA**  
Véronique MOUSSU
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
David POIRIER
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**  
Sylvie BONDUELLE , Éric de GAY de NEXON,  
Marie-Claire de SAINT-EXUPÉRY

# Activités transversales

## GROUPE TRANSVERSAL

### FATCA EAI

Le groupe transversal FATCA a été très actif en 2015. Il a partagé ses travaux entre FATCA, « l'EAI » et les autres textes conduisant à un reporting réglementaire. À noter qu'il a eu l'opportunité d'intervenir et de faire un point sur FATCA et EAI dans le cadre de l'événement organisé par l'AFTI le 17 décembre 2015.

Le thème est devenu progressivement : comment aborder l'échange automatique des données fiscales : FATCA, OCDE, directive européenne, CRS... voire TRACE ultérieurement... ?

L'échange global et automatique d'informations fiscales est devenu en peu de temps un objectif mondialement partagé. Lors du « Forum mondial sur la transparence », fin 2014. 93 pays se sont officiellement engagés à mettre en œuvre le Standard de l'OCDE suivant deux calendriers :

- Dès 2017 pour 58 pays (dont la France) et en 2018 pour 35 pays.

Parmi ces 93 pays, 52 ont signé un accord multilatéral MCAA. Les pays signataires restent toutefois libres de choisir les pays avec lesquels ils souhaiteront échanger. Les informations à transmettre sont nombreuses et de nature variée (nom, adresse, TIN, lieu de naissance, numéro de compte, solde revenus et les produits bruts de cession de titres financiers).

L'objectif du groupe de travail était :

- d'aider à la compréhension des modalités de mise en place des dispositifs,
- de suivre l'état d'avancement des différents textes,
- de tenter de comprendre les évolutions prévisibles,
- de militer sur la Place pour éviter les redondances inutiles et coûteuses.

Les principales réalisations ont été les suivantes :

- l'identification des clients (élaboration d'une matrice code NAF/FATCA, utilisée dès juillet 2014 par les établissements bancaires), la gestion des GIIN dans le système d'Information,
- le QI et FATCA (analyse d'agrément QI du 26 juin 2014),
- les impacts liés à l'évolution des formulaires 1042, et 1042-S,
- les Services aux émetteurs (traitement du nominatif pur).

#### FATCA :

Les établissements de la Place ont respecté les échéances, Le déploiement opérationnel de la réglementation FATCA se poursuit :

- chacun des établissements devra mettre en place une organisation pérenne, en charge du suivi opérationnel des réglementations FATCA et EAI, en vue de l'arrêt des pilotages projet.
- les principaux jalons sont :
  - la revue des comptes préexistants indi-

viduels « Low Value » et comptes d'entités d'ici le 30/06/2016,

- l'évolution des reportings 2016 (ajout des flux d'intérêt, de dividende et d'autres revenus financiers).

#### EAI :

Le déploiement opérationnel de la réglementation EAI est en cours. Les institutions financières déclarantes localisées dans des pays dits « primo-adhérents » sont tenues de respecter un délai de mise en œuvre exigeant, avec une entrée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la collecte systématique d'une auto-certification pour les nouvelles entrées en relation. En ce qui concerne la France, la version finale des instructions est attendue au cours du premier trimestre.

#### Perspectives 2016 :

Le groupe concentrera ses travaux sur :

- le déploiement de l'environnement de contrôle entourant la conformité à FATCA
- l'organisation des passages de relais entre équipes projet et équipes opérationnelles pérennes
- la création d'un module de sensibilisation FATCA/EAI/QI.

La mise en œuvre des « EAI » représentera un effort considérable d'adaptation pour les réseaux de distribution lors de l'entrée en relation avec les clients. ■

## Animateur



Dominique DE WIT  
CRÉDIT AGRICOLE TITRES

## Membres

- **AFG**  
Delphine CHARLES-PÉRONNE, Éric SIDOT
- **AFTI**  
Anne LANDIER-JUGLAR
- **AMAFI**  
Éric VACHER
- **BANQUE DE FRANCE**  
Annie NOBIRON
- **BANQUE DELUBAC & CIE**  
Sylvie BLACHIER
- **BNP PARIBAS**  
Christine ORTOLANO
- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
Virginie de SOULTRAIT, Sandrine GRAT
- **CACEIS**  
Anne-Marie ARAKILIAN, Bertille CONTE,  
Catherine LANGER, Daniel PASCAUD,  
Isabelle RITTER, Sylvie VERNET GRUOT,  
Yves GAVEAU
- **CRÉDIT AGRICOLE SA**  
Vincent DUMONT
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**  
Yves COLLET
- **DEXIA**  
Valérie TATTI
- **EURO SECURITIES PARTNERS**  
Michael CHEVROTON, Luisa RICHER
- **EUROCLEAR FRANCE**  
Sandra ABOUTBOUL, Laetitia COLOMBANI,  
Sébastien SÉAILLES,  
Danièle VANHAESBROUCKE
- **EURONEXT PARIS**  
Olivier DUDOUIT
- **FBF**  
Tania SAULNIER
- **HSBC FRANCE**  
David ABINAL, Stéphane BIGOURET,  
Pauline BLANDEL, Sébastien DANJEAN,  
Nathalie GOUX
- **LA BANQUE POSTALE**  
Marie-Christine HAG
- **LCH.CLEARNET SA**  
Renaud KERSPERN
- **LCL**  
Michel HECKMANN, Justine LAFITE,  
Éric WEISTROFFER
- **NATIXIS**  
Stéphanie LEGRIS, Marie-Claire MICHEL,  
Sabine NUNGUET
- **OCBF**  
Yves THEILLET
- **ODDO SERVICES**  
Jérôme HOULLIER
- **PROCAPITAL**  
David RINQUET
- **RBC INVESTOR SERVICES  
BANK FRANCE SA**  
Anne LEBEAU, Véronique MOUSSU
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
Philippe SEBAGH
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**  
Alexandre NAEGELE, Catherine PEYRATOUT
- **STATE STREET BANQUE S.A.**  
Jean-Pierre KLAK



# Activités transversales

## Animatrices



Karima LACHGAR, AFTI  
jusqu'au 31 décembre 2015



Stéphanie SAINT-PÉ, AFTI  
à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016

## Membres

- **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
Jean DEVAMBEZ  
Anita METZGER
- **CACEIS**  
Éric DÉROBERT  
Carine ÉCHELARD
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
Michèle BESSE
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES**  
Virginie ANOYEL-ARPINO  
Philippe LANGLET

## GROUPE TRANSVERSAL

# OPCVM V

La directive 2014/91/UE (la « Directive OPCVM V ») venue modifier la directive 2009/65/CE (la « Directive OPCVM IV ») a été publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 23 décembre 2015 et doit être transposée dans l'ensemble des États-membres avant sa date d'entrée en application fixée au 18 mars 2016.

Dans ce cadre, un groupe de travail ad hoc a été mis en place pour contribuer aux travaux de Place sur la transposition française de la Directive OPCVM V.

Le groupe de travail a participé à l'élaboration du projet d'ordonnance actuellement en cours de relecture par le Conseil d'État.

À ce titre, l'AFTI a rencontré à plusieurs reprises les services de l'AMF dans le cadre de l'élaboration de l'instruction pour l'agrément des dépositaires et de l'approbation de leur cahier des charges par l'AMF ainsi que du guide à destination des sociétés de gestion. ■

## OBSERVATOIRE

# Conformité

L'observatoire de la Conformité est composé de Responsables Conformité en poste dans les principaux établissements de la Place ayant pour activité la tenue de compte, la tenue de registre, le dépositaire, le dépositaire central mais également des membres issus d'autres organisations professionnelles liée aux titres.

### Méthode

Sur un plan méthodologique, l'observatoire a pu réaliser des « états des lieux » par sujet donné (les filtrages, les organisations conformité...), ce à partir d'un premier draft/questionnaire et de réponses anonymes, ce qui a permis notamment à chaque établissement de « bench marker » ses pratiques.

### Sanctions

Un suivi systématique des sanctions nationales ou internationales dans la mesure où elles sont révélatrices des points d'attention des régulateurs et qu'elles touchent à la conformité a été mis en œuvre, en les répertoriant et les analysant : par exemple, dans les domaines de la sécurité financière (UBS), la ségrégation (Bank of NY), des conflits d'intérêts (Citibank), des abus de marchés, penny stocks...

### Organisation Conformité

Il est apparu intéressant de mener une étude comparative des organisations de la conformité au sein des établissements participants, s'agissant d'un sujet en évolution : périmètre, gouvernance, responsabilité, organisation vis-à-vis des métiers et couverture de nouveaux rôles (correspondant FATCA, data protection officer), place du contrôle dépositaire (CSSF, Banque d'Italie).

### MIF II

Sans interférer avec le groupe qui lui est spécifiquement dédié et auquel les membres de l'observatoire ont pu participer, MIF II a été et reste un sujet d'étude et de partage, sur les impacts pour chaque établissement sur sa propre organisation et ses contrôles.

### Market abuse

Pour l'activité Teneurs de Comptes Conservateurs, la réglementation Market Abuse est à l'ordre du jour 2016. L'observatoire entend avancer sur la nécessité de suivre des scénarii par activité relevant du post-marché et l'identification, le cas échéant, de ces scénarii. Par ailleurs, il conviendrait d'arrêter une position évitant la redondance des contrôles dans le cas de clients filiales d'un même groupe que le prestataire de services d'investissement post-marché, ces clients

étant eux-même assujettis à la même réglementation.

### Volcker

Parmi les sujets à traiter recensés, il conviendra de vérifier dans quelle mesure les découverts cash induits par la chaîne titres pour certains produits comme les covered funds ne soumettent pas de facto les Teneurs de Comptes Conservateurs à la réglementation Volcker.

### AIFM, OPCVM V

Deux sujets « conformité » sont en cours de révision suite à la publication des précisions de l'ESMA sur la directive AIFM et du niveau 2 de OPCVM V fin 2015 :

- quid de la mise en œuvre des contrôles internes sur l'activité de contrôle de régularité des OPC,
- quid de la ségrégation au niveau du dépositaire central et au niveau des délégations des sous conservateurs.

Enfin, l'observatoire de la Conformité a à cœur de répondre aux questions ponctuelles de ses membres, avec le cas échéant, le support de l'observatoire Juridique (exemple : réponses aux enquêtes d'actionariat de la part d'un émetteur étranger). ■

### Animatrice



Anne LANDIER-JUGLAR, AFTI

### Membres

- AFTI  
Karima LACHGAR  
Stéphanie SAINT-PÉ
- AMAFI  
Stéphanie HUBERT
- BANQUE DE FRANCE  
Marie-Sybille BRUNET-JAILLY
- BNP PARIBAS  
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES  
Joël PIGEON
- CACEIS  
Luc TAGLIABUE
- CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS  
Albert MOIRIGNOT
- CM-CIC  
Pascal SIONNEAU
- CREDIT FONCIER DE FRANCE  
Pascal DAVESNE
- EUROCLEAR FRANCE  
Véronique JEHAN
- HSBC FRANCE  
Claire GRISSELLE
- LCH.CLEARNET SA  
Frédéric GRAVIER
- NATIXIS  
Nicolas MARCQUE
- PROCAPITAL  
Nathanael MASSON
- RBC INVESTOR SERVICES  
BANK FRANCE SA  
Véronique MOUSSU
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES  
Sylvie CLERBOUT
- STATE STREET BANQUE S.A.  
Amine HALLAL

# Activités transversales

## OBSERVATOIRE

### Fiscalité

Le législateur fiscal s'est accordé en 2015 une pause relative : hormis l'examen des traditionnelles lois de finances de l'automne (avec notamment des mesures de relance du PEA PME), quelques dispositions de la loi Macron (nouveau régime des attributions gratuites d'action, création d'un nouveau véhicule de capital-risque : la société de libre partenariat) ont retenu l'attention de l'observatoire.

La production de l'administration fiscale ainsi que la jurisprudence européenne ont toutefois contribué à alimenter l'ordre du jour de nos réunions. Ainsi, l'observatoire a consacré une partie du premier semestre à l'examen et à la mise en œuvre du nouveau régime d'imposition des plus-values de cession de valeurs mobilières, à la suite de la publication par l'administration de son BOFIP... avant de devoir remettre l'ou-

vrage sur le métier en fin d'année lorsque le Conseil d'État a annulé en novembre les passages de ce BOFIP prévoyant l'application des abattements pour durée de détention aux moins-values. De même, les suites de l'arrêt De Ruyter de la CJUE (concernant les prélèvements sociaux retenus sur les revenus du capital perçus par des personnes relevant de régimes sociaux d'autres États européens) ont été un sujet de préoccupation pour les établissements.

Des travaux ont également été consacrés (conjointement avec le CFONB) aux aspects fiscaux de la gestion des comptes bancaires inactifs, la loi Eckert étant entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 sans que toutes les incertitudes à ce sujet aient été levées.

L'année 2016 s'annonce déjà pleine de défis internationaux, tels que l'entrée en vigueur

de T2S, la poursuite des discussions dans le cadre de la coopération renforcée en vue d'une taxe sur les transactions financières européennes, ou les travaux de la Commission européenne en vue du Marché Unique de Capitaux. Si ces derniers travaux visent à réduire voire à supprimer les retenues à la source sur les revenus transfrontaliers, d'autres travaux en cours (tels que le projet BEPS de l'OCDE ou la nouvelle directive mère-fille européenne) visent au contraire à introduire des clauses anti-abus renforcées dans les textes accordant de tels avantages.

Enfin, en France, a été ouvert le chantier de la retenue à la source de l'impôt sur le revenu dont l'entrée en vigueur est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'observatoire de la Fiscalité sera attentif aux aspects de cette réforme touchant les revenus mobiliers. ■

#### Animateur



Vincent DUMONT  
CRÉDIT AGRICOLE SA

#### Membres

- **AIR LIQUIDE**  
Didier HENRIOT
- **AMAFI**  
Éric VACHER
- **BANQUE DE FRANCE**  
Annie NOBIRON
- **BANQUE PALATINE**  
Céline BERNARDIN
- **BNP PARIBAS**  
Hélène BRANKOVIC,  
Nicolas LEJEUNE, Alexandra  
WAGMANN
- **BNP PARIBAS SECURITIES  
SERVICES**  
Aisathou BATHILY, Sofia  
BATTENINI REYDON, Sandrine  
COHEN, Carine JEAN-PIERRE,  
Béatrice RAFFIN
- **BPCE**  
Laurence RICHY
- **CACEIS**  
Anne-Marie ARAKILIAN, Pierre  
MARCZEWSKI
- **CACEIS CORPORATE TRUST**  
Christophe CLÉMENTEAU
- **CITIBANK INTERNATIONAL  
PLC**  
Bernard BALADA
- **CLEARSTREAM**  
Dorothee LAMARQUE
- **CM-CIC**  
Jean-Marc GOBERT, Caroline  
LE BARON-PARIZOT Cécile  
SÉRAUDIE
- **CRÉDIT AGRICOLE TITRES**  
Yves COLLET
- **DEUTSCHE BANK**  
Rédouan MAGOUR
- **EUROCLEAR FRANCE**  
Lorens de KOSTER, Anne  
VANDOOLEAGHE
- **GROUPAMA BANQUE**  
Patricia PRAJET
- **HSBC FRANCE**  
Natasha DEAR, Charlotte  
HÉLLUY-LAFONT, Estelle LE  
MENN
- **LA BANQUE POSTALE**  
Ion Stefan FLOAREA, Marie-  
Christine HAG
- **LAZARD FRERES**  
Séverine DEFERT
- **LCL**  
Dominique BACH
- **NATIXIS**  
Laetitia GRANDDET, Serge  
Philippe IBINGA, Bartłomiej  
ULANECKI
- **OCBF**  
Germaine DUPAS, Yves  
THEILLET
- **ODDO SERVICES**  
Vincent DE PALMA
- **PROCAPITAL**  
Rozenn LOUVEL, David  
RINQUET
- **RBC INVESTOR SERVICES  
BANK FRANCE SA**  
Anne LEBEAU-MAUGER
- **SIX FINANCIAL  
INFORMATION**  
Nadine GONNOT, Mireille  
SACRIPANTI
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
Patricia AGUIRRE-FLOAREA,  
Emilie DUSSAU, Delphine  
LACONDE, Rozenn PELTIER,  
Nataliya PELYPAS, Nathalie  
RIBEIRO
- **UBS SECURITIES FRANCE SA**  
Caroline DUMENIL, Marie  
GUILLOUX

*Invitée*

Nathalie VALLUIS

## OBSERVATOIRE

# International

L'observatoire International de l'AFTI assure une veille permanente sur les initiatives réglementaires à caractère international et conseille le Conseil d'administration et les groupes de travail de l'AFTI sur la nature des enjeux et sur l'opportunité pour l'association de contribuer aux consultations publiques proposées par les législateurs et les autorités de supervision.

Le contexte de l'exercice 2015 aura été marqué par une initiative engagée par la Commission européenne dès son installation fin 2014 : la CMU. Celle-ci permet de préfigurer l'essentiel des évolutions réglementaires à venir, à court et moyen terme, de l'environnement réglementaire européen. L'AFTI a contribué à cette consultation publique. Un second axe de travail, en lien avec les objectifs de « better regulation » de la Commission européenne, a correspondu à la réponse au document de consultation « appel à témoignages – Cadre réglementaire applicable aux services financiers dans l'Union Européenne ». Dans le cadre de cet exercice également, L'AFTI a répondu présent et a saisi cette occasion exceptionnelle pour prendre un temps de réflexion sur les attentes, les difficultés rencontrées et, parfois, les incohérences identifiées dans une partie de l'exceptionnel corpus législatif (plus de 40 textes différents) réglementaire européen né de la crise financière. L'AFTI a ainsi rappelé, illustré et diffusé les principaux thèmes que notre association porte.

Tout au long de 2015, l'actualité a été, de nouveau, riche en termes d'échanges avec les régulateurs, menés souvent en coordination avec les différents groupes de travail de l'AFTI. Ils furent pour l'essentiel liés aux phases de mise en œuvre d'initiatives déjà en cours. Cela fut le cas avec la Commission européenne et avec l'ESMA et a concerné des sujets aussi variés que le Règlement sur les CSDr, les directives AIFMD et OPCVM V, ainsi que les fonds d'investissement long terme (ELTIFs), les fonds européens de capital-risque (EuVECA) et les fonds d'entrepreneuriat social (EuSEF).

Enfin, les réalisations en 2015 de l'ETDF (European Depositary & Trustee Forum), dont l'AFTI est un des membres fondateurs et un des principaux animateurs, méritent d'être soulignées. L'ETDF a ainsi consolidé sa représentativité et a démontré une exceptionnelle réactivité et solidarité lorsque les circonstances ont conduit ses membres à s'exprimer, auprès de la Commission européenne et de l'ESMA quant aux modalités d'application de la très prochaine directive OPCVM V.

Cette année encore, les membres de l'observatoire International se sont collectivement attachés à assurer la pertinence et la cohérence des messages de l'Association, et ont répondu à des exigences toujours plus grandes en termes de disponibilité et de compétences techniques. À l'heure de cette revue annuelle des réalisations de notre groupe, que chacun soit remercié pour sa contribution. ■

### Animateurs



Éric DÉROBERT, CACEIS  
jusqu'au 31 décembre 2015



Laurence CARON-HABIB  
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES  
à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016

### Membres

- AFTI  
Karima LACHGAR
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES  
Thiébold CREMERS  
Anita METZGER
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES  
Virginie AMOYEL  
Sylvie BONDUELLE  
Éric de GAY de NEXON  
Marie-Claire de SAINT-EXUPÉRY



# Activités transversales

## OBSERVATOIRE

### Juridique

Dans la lignée des années précédentes, l'année 2015 fut riche pour l'observatoire Juridique, compte tenu de l'entrée en vigueur de textes impliquant une évolution significative des métiers de Teneurs de Comptes Conservateurs et de dépositaire.

L'observatoire Juridique a été un forum de réflexions et d'échange sur l'interprétation à donner aux nombreux textes tant au niveau européen (T2S, OPCVM V...) que français (Loi Eckert pour les activités de tenue de compte conservation) et sur leur mise en application au sein des établissements.

En particulier, une place importante a été prise par :

- la mise en place d'un système de purge des systèmes de règlement/livraison du dépositaire central en cas de faillite d'un de ses participants,

- la revue des documents contractuels liés à l'activité de correspondant centralisateur d'OPC admis aux opérations du dépositaire central,

- les réponses à apporter à la consultation du Harmonisation Steering Group de T2S sur la règle de conflit de lois applicable au droit des titres en Europe,

- l'étude des questions de droit des titres soulevées par la consultation CMU.

Ces sujets ont été traités en collaboration avec les autres groupes de travail de l'AFTI. Une fois encore, l'observatoire s'est révélé être une place utile pour organiser la confrontation d'idées et les échanges face aux problématiques communes de ses membres, avec pour objectif de résoudre ces difficultés de manière homogène entre établissements.

L'observatoire Juridique a ainsi tiré le bénéfice d'une véritable dynamique entre les juristes, tous impliqués dans ces sujets. Afin de maintenir cette dynamique, l'observatoire Juridique a poursuivi l'intégration de nouveaux membres.

En 2016, l'observatoire Juridique continuera à anticiper, et à appréhender les modifications et évolutions du corpus de règles afin d'aider les établissements à se développer et à offrir de nouveaux services, dans une industrie des titres qui poursuit son évolution dans un environnement en pleine mutation. ■



#### Animateur

David POIRIER, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

#### Membres

- AFTI  
Karima LACHGAR  
Stéphanie SAINT-PÉ
- AMAFI  
Perla ELBAZ-DAY
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES  
Virginie VIGON-PRIAM
- BPCE  
Ibrahima NDIAYE
- CACEIS  
Éliane MÉZIANI  
Sylvie VERNET GRUOT
- CM-CIC  
Cynthia LORBER
- CM-CIC TITRES  
Delphine KELLER CROVISIER
- CRÉDIT AGRICOLE TITRES  
Antoine ROS
- EUROCLEAR FRANCE  
Martine DALET
- EURONEXT PARIS  
Olivier DUDOUIT
- NATIXIS  
Philippe MOULON
- OCBF  
Catherine ULMAN
- PROCAPITAL  
Véronique BALTA  
Armelle COZIC
- RBC INVESTOR SERVICES  
BANK FRANCE SA  
Sébastien MARCK

## Redressement/Résolution : où en sommes-nous ?

4 novembre 2015

En partenariat avec la FBF, FIDES, EFIR et l'Université Paris Ouest Nanterre-La Défense.

Le G20 de Cannes de novembre 2011 a entériné les recommandations du FSB sur la nécessité d'apporter une réponse à la crise bancaire de 2008.

Il avait ainsi notamment soutenu le principe de nouvelles exigences en matière d'élaboration de plans de rétablissement et de résolution pour les banques.

La Commission européenne a pris le relais en mettant en chantier ce qui allait devenir la directive BRRD 2014/59 du 15 mai 2014, laquelle établissait un cadre pour le redressement et la résolution des banques et des entreprises d'investissement.

Le dispositif a été parachevé par le règlement 806/2014 du 15 juillet 2014, qui a

établi les règles ainsi qu'une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un fonds de résolution bancaire unique.

Dans un autre domaine, les régulateurs internationaux, CPIM/OICV et FSB, ainsi que le législateur européen ont œuvré depuis 2012 sur un dispositif de redressement et de résolution des contreparties centrales (CCP) eu égard à leur importance systémique, laquelle s'est accrue avec l'obligation de compensation centrale des produits dérivés de gré à gré standardisés (inscrite dans la réglementation EMIR).

Ces travaux se sont traduits le 15 octobre 2014 par la publication d'un rapport du Comité de Bâle/OICV consacré aux procédures de redressement, et d'un rapport du FSB dédié aux procédures de résolution.

La Commission européenne travaille pour sa part à une proposition législative visant à créer un mécanisme de recouvrement et de résolution pour les organisations financières systémiques non bancaires, en vue d'une publication prochaine.

Ces deux sujets majeurs ont été traités dans le cadre de la seconde édition des Matinales de l'AFTI et de l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense, qui s'est tenue le mercredi 4 novembre 2015. ■

### PETIT-DÉJEUNER

## Actualité juridique & fiscale 2015 : zoom sur le reporting fiscal

16 décembre 2015

En partenariat avec la FBF.

Chaque année, le petit-déjeuner juridique et fiscal de l'AFTI permet de faire le point sur une actualité toujours très dense dans ces deux domaines.

Fin d'année 2015, nous avons souhaité mettre l'accent sur l'enjeu croissant que représente le reporting fiscal dans les métiers du post-marché.

FATCA a, d'une certaine manière, ouvert la voie. La convention entre l'OCDE et le Conseil de l'Europe en matière d'assistance dans le domaine de la fiscalité, l'initiative de l'Union Européenne avec la directive sur la coopération administrative (DAC), le dispositif TRACE (Treaty relief and compliance enhancement) de l'OCDE, sont d'autres illustrations de la montée en puissance

de l'échange automatique d'informations (EAI).

Une présentation détaillée de ces mécanismes a été faite en première partie, et l'actualité fiscale et juridique 2015-2016 commentée en seconde partie. ■

## Cycle de conférences CEJEC

**S**ous l'effet de la crise financière de 2008 et de celle des dettes souveraines de 2011, le paysage de la régulation bancaire et financière s'est profondément transformé dans l'Union européenne avec l'adoption d'un plan de réformes comptant une quarantaine d'initiatives.

En quoi ces réformes devenaient-elles inéluctables ? Plusieurs raisons justifiaient cette rénovation. En premier lieu, la directive 2004/39 (MIF) a échoué dans ses objectifs d'amélioration de la concurrence entre les plateformes de négociation et de la transparence des transactions. En second lieu, la directive abus de marché a révélé de graves lacunes dans la prévention et la répression des infractions d'initiés et de manipulation des marchés.

D'avantage encore, ces échecs ont accentué la nécessité d'une plus grande intégration de la surveillance des marchés financiers à l'échelle de l'Union. Cette intégration toujours plus approfondie exigeait que les autorités nationales de surveillance renoncent à leur monopole traditionnel de surveillance et de sanction des établissements financiers au profit des autorités européennes de surveillance, au pouvoir corrélativement renforcé.

Partant de l'inadaptation des directives MIF et « abus de marché » aux nouvelles réalités financières, l'Union européenne a réformé profondément son régime de régulation financière.

Le choix de la Commission européenne de privilégier le règlement à la directive témoigne en outre d'un volontarisme réformateur visant à la réduction maximale des disparités nationales. En conséquence, depuis 2011, les autorités européennes de surveillance, à l'instar de l'ESMA, acquièrent progressivement des pouvoirs de sanction individuelle des établissements. Pour sa part, le nouveau règlement MIF (600/2014) encadre davantage les marchés financiers. Le nouveau règlement « abus de marché » 596/2014 soumet désormais tous les marchés financiers à la prévention et à la répression des abus de marché.

En parallèle, le secteur bancaire connaît une révolution qui se traduit par l'attribution à la BCE du pouvoir de délivrer un agrément aux établissements de crédit à portée européenne et à régler leur défaillance dans le nouveau dispositif du « Mécanisme de résolution unique » (MRU). Cette refonte de la régulation bancaire influence nécessairement la régulation financière. En effet, les établissements bancaires sont, la plupart du temps, également agréés comme entreprise d'investissement et de ce fait, soumis à la régulation financière.

Dès lors, la nécessité d'organisation d'un cycle de conférences s'est imposée afin de présenter ces réformes et leurs perspectives de réception en droit interne. ■



**AMPHI CEJEC/AFTI**

# Les réformes de la régulation financière dans l'Union européenne après la crise

**26 mars 2015**

En partenariat avec le CEJEC et la FBF.

**D**epuis 2009, l'Union européenne a entrepris une réforme profonde et progressive de la régulation bancaire et financière à l'échelle de ses 28 États membres. Cette réforme se traduit notamment par la création d'Autorités européennes de surveillance, la rénovation des infrastructures de marché, le renforcement de l'encadrement des entreprises d'investissement et l'amélioration de la transparence.

L'Union européenne a-t-elle atteint ses objectifs en termes de sécurité, d'intégration et de confiance dans les marchés financiers ?

L'environnement des acteurs est-il transformé au point de remettre en cause les rapports de force avec leurs concurrents au niveau global ?

Quelles seront les grandes tendances législatives et réglementaires pour 2015-2019 ?

Destiné à fournir un éclairage précis et didactique aux professionnels et au monde universitaire, un cycle de conférences organisé tout au long de l'année 2015 par le CEJEC, l'AFTI et la FBF a réuni les meilleurs spécialistes du monde académique et du secteur bancaire et financier.

La conférence inaugurale de ce cycle a porté sur les enjeux, l'esprit et la méthode des réformes de la régulation de l'Union européenne entreprises au cours de la période récente.

Elle a exposé les termes du choix des activités ciblées par la réforme, les motivations profondes du législateur européen et les procédures retenues. ■

## AMPHI CEJEC/AFTI

Cycle de conférences « Les réformes de la régulation financière dans l'Union européenne après la crise »

## Infrastructures de marché Instruments financiers et protection des investisseurs après MIFID II/MIFIR

4 juin 2015

En partenariat avec le CEJEC et la FBF.

L'adoption de la directive 2014/65/UE sur les marchés d'instruments financiers (MIF II) et du règlement UE n° 600/2014 concernant les marchés d'instruments financiers (MIFIR) le 15 mai 2014 constitue incontestablement une étape majeure.

Partant de l'inadaptation de la directive 2004/39/CE MIF I aux nouvelles réalités des marchés financiers, notamment au regard du phénomène de fragmentation de la liquidité par la multiplication des dark pools, la rénovation profonde du cadre juridique offert par le droit de l'Union intervient dans un contexte post-crise. L'occasion est ainsi offerte à l'Union européenne de réformer le dispositif en vigueur en matière de protection des investisseurs (best execution, inducements et recherche, obligations générales des distributeurs et des producteurs en matière de commercialisation des produits et des services, enregistrement des conservations mails et téléphoniques) et de structuration des marchés (transparence pré et post-trade et ren-

forcement des obligations de reporting, obligation de négociation des produits compensés sur CCPs, limites de position sur les marchés de matières premières...).

Le résultat pourrait être une révision substantielle de l'ensemble du cadre législatif et réglementaire dans lequel évoluent les entreprises d'investissement et de leurs obligations, avec parfois une coloration prescriptive.

Pour autant, le nouveau dispositif ne semble pas véritablement stabilisé, la Commission européenne devant très prochainement publier les actes délégués de niveau 2 en vue de leur présentation au Conseil et au Parlement.

L'AFTI et le CEJEC, en partenariat avec la FBF, ont proposé de dresser un état des lieux de la mise en œuvre de ce volet essentiel de la réforme bancaire et financière post-crise en croisant les approches universitaires et professionnelles. ■

## AMPHI CEJEC/AFTI

Cycle de conférences « Les réformes de la régulation financière dans l'Union européenne après la crise »

# L'articulation entre les autorités européennes de surveillance et les régulateurs nationaux

**17 septembre 2015**

En partenariat avec le CEJEC et la FBF.

Le système européen de supervision bancaire et financière a fait l'objet d'une refonte complète au lendemain de la crise avec l'adoption de plusieurs règlements visant à appliquer les recommandations du rapport du groupe de haut niveau présidé par Jacques de Larosière. Entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011, ces règlements encadrent désormais le SESF. Cet encadrement connaît depuis lors une singulière montée en puissance tout en conservant ces deux axes initiaux et complémentaires : une régulation macroprudentielle attribuée au Comité européen du risque systémique et une supervision microprudentielle confiée aux trois autorités européennes de surveillance (ESMA, EBA, EIOPA).

Les compétences de ces trois dernières autorités connaissent depuis lors une croissance significative, tant pour l'édiction de standards techniques relatifs à la mise en œuvre de la législation communautaire, et à la médiation entre les superviseurs nationaux, que pour les décisions individuelles.

Parallèlement, la dimension internationale de la régulation des services financiers prend de l'ampleur avec la création du Financial Stability Board et le renforcement des missions de IOSCO et du FMI.

Les enjeux liés à l'articulation des pouvoirs entre autorités européennes et régulateurs nationaux dans le contexte international s'imposent donc. Cette problématique s'inscrit également dans les enjeux du projet de la CMU. La Commission européenne est effectivement à la recherche des moyens afin de dessiner un cadre réglementaire cohérent pour les acteurs de marché.

Ainsi : quels sont les enjeux et défis de cette articulation des pouvoirs entre autorités de supervision nationale, européenne et internationale ? Comment le cadre de supervision en Europe peut-il contribuer à un meilleur financement de l'économie par les marchés de capitaux ? Comment les régulateurs nationaux envisagent-ils leur rôle à moyen et long terme ? ■



# Partenariat artistique

## Charles Sauvat

**E**n 2009, l'AFTI décide d'accompagner un artiste dans sa démarche créative et de publier ses œuvres au travers de ses différentes publications. Son premier choix se porte sur Charles Sauvat, jeune sculpteur, dessinateur et graveur.

Les six années de cet accompagnement auront été rythmées par la riche production du jeune plasticien, dont l'œuvre fait écho aux valeurs et aux recherches de l'association : forces, équilibres, directions, composition d'un espace complexe et immatériel. Autre expérience particulière : en 2011, le site de l'AFTI a relayé par des carnets de voyage la réalisation d'un labyrinthe au

Ghana, avec le concours des villageois et selon les modes de construction locaux.

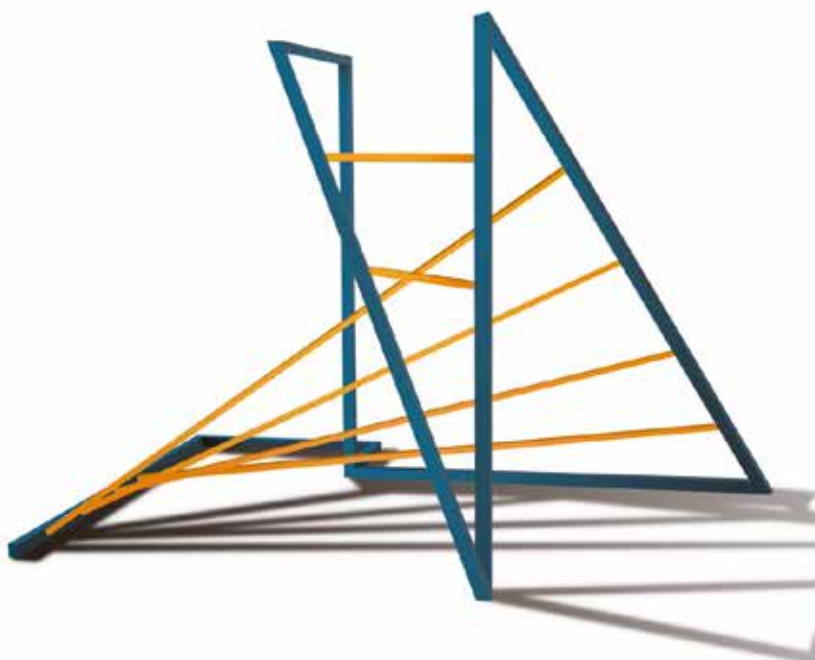
Enfin, les membres de l'AFTI ont pu découvrir quelques-unes de ses œuvres lors d'expositions au Palais Brongniart.

Charles, pour sa part, a témoigné sa grande satisfaction à propos de cette collaboration qui lui a permis de se consacrer entièrement à son travail, librement, encouragé par des gens dont il a apprécié la gentillesse et l'ouverture d'esprit.

L'AFTI quant à elle est fière d'avoir soutenu ce jeune talent et de s'être associée à sa réussite. ■



Charles Sauvat dans son atelier à Illiers-Combray.



« Structure », la sculpture qui a initié la collaboration AFTI-Charles Sauvat.



« Sea Shore », huile sur toile portée par le rapport annuel 2013.



« Une tour », sérigraphie du rapport annuel 2011.



« Waterfall », huile sur papier.



Construction d'un labyrinthe au Ghana.



« Cheminements », eau forte sur acier.



Karima Lachgar et Pierre-Olivier Cousseran « croqués » lors d'une réunion du Conseil d'administration.



# Partenariat artistique

## Germain Plouvier

**P**our ce nouvel accompagnement, l'AFTI a choisi Germain Plouvier, artiste photographe qui définit ainsi sa démarche: « Je cherche à créer des univers propices à l'imaginaire, quels que soient les thèmes abordés, par l'interprétation de la lumière ambiante et des cadrages précis. Le tout afin de déplacer le sujet photographié vers une autre réalité, une dimension plus fantasmagorique. »

Germain Plouvier travaille de grands formats (1 x 1,50 m), formats qu'il a choisis non par effet de mode mais pour favoriser l'interaction directe avec le public, pour amplifier l'illusion et permettre d'entrer plus aisément dans ses œuvres. Il photographie souvent la ville (jamais de personnages), à

la recherche de lumières singulières, d'où beaucoup de photos de nuit. Son interprétation du réel pousse à l'imaginaire, avec une recherche constante d'esthétique et également d'intemporel (pas de voitures, pas de signes « datés »).

Il revendique son travail comme photographique (à la différence de l'infographie): des temps d'exposition longs - parfois jusqu'à une heure - et un travail sur la température de couleur, les photos ne sont pas ou très peu retouchées, les tirages numérotés sont ensuite réalisés minutieusement par ses soins en plusieurs étapes (collages et encadrements).

L'AFTI suivra cet artiste dans sa démarche et ses recherches, et prendra plaisir à découvrir ses créations... ■



© François Bonnet.



Architecte : Helmut Jahn.

« Propulsion ».



Architecte : Kisho Kurokawa.

« Atlantis ».





Architecte : Dietmar Feichtinger.

« Métallique ».



Architecte : Richard Rogers.

« Launch Pad ».



« Angel Flight ».

# Glossaire

**ACPR**

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

**AF2I**

Association Française des Investisseurs Institutionnels

**AFEP**

Association Française des Entreprises Privées

**AFG**

Association Française de la Gestion Financière

**AFIC**

Association Française des Investisseurs pour la Croissance

**AFTI**

Association Française des Professionnels des Titres

**AIFMD**

Alternative Investment Fund Managers Directive

**AMAFI**

Association Française des Marchés Financiers

**ANSA**

Association Nationale des Sociétés par Actions

**ASFFOR**

Association des Sociétés et Groupements Fonciers Forestiers

**ASPIM**

Association Françaises des Sociétés de Placement Immobilier

**BCE**

Banque Centrale Européenne

**BDF**

Banque de France

**BEPS**

Base Erosion and Profit Shifting

**BOFIP-I**

Bulletin Officiel des Finances Publiques Impôts

**BRRD**

Bank Recovery and Resolution Directive

**C3P**

Comité de Planification des Projets de Place

**CAJWG**

Corporate Action Joint Working Group

**CCP**

Central Clearing Counterparty  
Contrepartie Centrale

**CEJEC**

Centre d'Études Juridiques  
Européennes et Comparées

**CFONB**

Comité Français de Normalisation  
Bancaire

**CIB (BFI)**

Banques de financement et  
d'investissement

**CJUE**

Cour de Justice de l'Union Européenne

**CMU (UMC)**

Capital Market Union  
Union Monétaire des Capitaux

**COMOFI**

Code Monétaire et Financier

**CPIM**

Comité sur les Paiements et les  
Infrastructures de Marché

**CRS**

Common Reporting Standard

**CSD**

Central Securities Depository  
Dépositaire Central

**CSDr**

Règlement CSD

**CSDs**

Dépositaires Centraux

**CSSF**

Comité de Surveillance du Secteur  
Financier (Luxembourg)

**DGT**

Direction Générale du Trésor

**DSD**

Detailed Service Description

**DTCC**

The Depository Trust and Clearing  
Corporation

**EAI**

Échanges Automatisés d'Informations

**EBA**

European Banking Authority

**EFS**

Euronext Fund Services

**EGC+**

Euro General Collateral plus

**EIOPA (AEAPP)**

European Insurance and Occupational  
Pensions Authority  
Autorité Européenne des Assurances et  
des Pensions Professionnelles

**ELTIF (FEILT)**

Fonds européens d'investissement long  
terme

**EMIR**

European Market Infrastructure  
Regulation

**ESES**

Euroclear Settlement of Euronext  
Securities

**ESMA (AEMF)**

European Securities and Markets  
Authority  
Autorité Européenne des Marchés  
Financiers

**ETDF**

European Depository & Trustee Forum

**EuSEF**

Fonds d'entrepreneuriat social (anglais)

**EuVECA**

Fonds européens de capital-risque  
(anglais)

**FAQ**

Foire aux questions

**FATCA**

Foreign Account Tax Compliance Act

**FBF**

Fédération Bancaire Française

**FIA**

Fonds d'Investissement Alternatifs

**FSB**

Financial Stability Board

**GAPM**

Groupe d'Adaptation des Pratiques de  
Marchés à T2S

---

**GIIN**

Global Intermediary Identification Number

---

**GLF**

Groupe de Liaison France (groupe transversal de l'AFTI)

---

**H2D**

Harmonisation des Dates de Distribution

---

**HDR**

Harmonisation des Dates de Réorganisation

---

**IFU**

Imprimé Fiscal Unique

---

**IOSCO (OICV)**

Organisation Internationale des Commissions de Valeurs

---

**ITS/RTS**

Implementing / Regulatory Technical Standards

---

**JWGGM**

Joint Working Group on General Meeting Group

---

**LAP**

Legal Advice Privilege

---

**MCAA**

Multilateral Competent Authority Agreement

---

**MIF II**

Directive modifiant la directive sur les Marchés d'Instruments Financiers

---

**MIFIR**

Règlement modifiant le règlement sur les Marchés d'Instruments Financiers

---

---

**MIG**

Market Implementation Group

---

**MMF**

Money Market Fund

---

**MRU**

Mécanisme de Résolution Unique

---

**NAF**

Code de Nomenclature d'Activités Française

---

**OCDE**

Organisation de Coopération et de Développement Économique

---

**OPC**

Organisme de Placement Collectif

---

**OPCVM**

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

---

**OST**

Opérations Sur Titres

---

**OTF**

Organised Trading Facility

---

**PEA PME**

Plan d'Épargne en Actions destiné au financement des PME et ETI

---

**PRIIPS**

Package Retail and Insurance-based Investment Products

---

**QI**

Qualified Investors

---

**S/R OPC**

Souscription / Rachat d'OPC

---

---

**SESF**

Système Européen de Surveillance Financière

---

**SFT**

Securities Financing Transactions

---

**SFTR**

Securities Financing Transactions Regulation

---

**T+2**

Cycle de règlement/livraison

---

**T2S**

Target 2 Securities

---

**TCC**

Teneur de Comptes Conservateur

---

**TCR**

Teneur de Comptes Retail

---

**TIN**

Tax Identification Number

---

**TPI**

Titre au Porteur Identifiable

---

**TRACE**

Treaty Relief And Compliance Enhancement

---

**UCITS**

Undertakings for Collective Investment of Transferable Securities

---

**UE**

Union Européenne

---



Ce rapport annuel a été piloté par le groupe Communication de l'AFTI, sous la responsabilité d'Éric Dérobert et de Marcel Roncin.

- Réalisation : Café Noir (Rambouillet) • Photos : Thomas Léaud
- Photos d'art : Germain Plouvier • Impression : Publi2M

[www.afti.asso.fr](http://www.afti.asso.fr)



**Association Française des Professionnels des Titres**  
Association loi 1901

Siège social : 36, rue Taitbout - 75009 Paris  
Téléphone : 01 48 00 52 01 • Télécopie : 01 48 00 50 48 • E-mail : [secretariat.afti@bf.fr](mailto:secretariat.afti@bf.fr)

[www.afti.asso.fr](http://www.afti.asso.fr)